

la Gazette

des communes • des départements • des régions

Le bon état des eaux, regards croisés en Europe

Colloque du Cercle français de l'eau

octobre 2005

Sommaire

OUVERTURE	3
PREMIÈRE PARTIE : LE BON ÉTAT DES EAUX EN 2015 : UNE EXIGENCE EUROPÉENNE	5
<i>Première table ronde: Une ambition pour l'Europe</i>	7
Débats avec la salle:	10
<i>Deuxième table ronde: une diversité d'approche pour une problématique commune</i>	14
Débat avec la salle:	17
DEUXIÈME PARTIE : LA RECONQUÊTE DE L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES : LE DÉFI FRANÇAIS	20
<i>Troisième table ronde: un préalable: la connaissance et l'évaluation de l'état des milieux</i>	21
Débat avec la salle	24
<i>Quatrième table ronde: l'ambition écologique et l'exigence économique sont-elles conciliables?</i>	26
Débat avec la salle:	29
L'indispensable participation du public:	29
CONCLUSION	30

Colloque du Cercle français de l'eau

OUVERTURE

Jean-François Le Grand,
sénateur, président du Cercle français de l'Eau

C'est avec un grand plaisir que je vous accueille au Palais du Luxembourg pour le 18^e colloque du Cercle Français de l'Eau consacré au thème du « bon état des eaux, regards croisés en Europe ». En tant que président du Cercle Français de l'Eau, c'est la première fois que je vous reçois au sein des locaux de cette prestigieuse institution à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir depuis plus de 20 ans et qui est particulièrement sensible aux problèmes de l'eau et de l'environnement comme l'a démontré la qualité des débats lors de la première lecture de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques.

Je profite de l'ouverture de ce colloque pour réaffirmer qu'après le large consensus qui s'est dégagé lors de ce débat, il s'avère nécessaire de poursuivre très rapidement la procédure parlementaire afin que notre pays soit en ordre de marche pour remplir ses obligations communautaires et réponde aux objectifs ambitieux fixés par la directive-cadre de disposer dans dix ans d'un bon état écologique et chimique de ses eaux de surface et d'un bon état quantitatif et chimique de ses eaux souterraines.

L'actualité estivale nous a, par ailleurs, rappelé que la bataille pour la quantité n'était pas définitivement gagnée. En effet, 77 départements ont pris, cet été, un arrêté limitant la consommation d'eau.

Quantité et qualité sont indissociables, sans une ressource en quantité suffisante, l'objectif de qualité ne pourra être atteint. La gestion de la quantité ne peut se limiter à une gestion de crise. Elle impose à l'ensemble des usagers un comportement économe d'une ressource parfois rare et souvent fragile.

Je suis, pour ma part, frappé, notamment depuis que je préside avec mon collègue Pierre Ducout aux destinées du CFE de la faiblesse de la perception par l'opinion publique mais aussi par les acteurs publics et privés de cette évolution radicale que constitue la directive-cadre de 2000 qui substitue à une politique européenne de l'eau centrée sur la maîtrise des usages et des rejets une approche axée sur la qualité des milieux. La protection de l'environnement est désormais placée au cœur de la politique européenne de l'eau. Elle s'impose à tous.

Que de chemin parcouru depuis que le traité de Maastricht en 1992 a affirmé l'environnement comme une responsabilité communautaire et introduit au niveau européen les principes de précaution et de pollueur-payeur ! N'en déplaise aux europessimistes, la législation communautaire, même si elle n'est pas dénuée de reproches notam-

ment du fait de sa trop grande dispersion et de quelques décisions au bien fondé contestable comme la directive plomb, a structuré notre politique nationale de l'eau. Les acteurs français de l'eau y ont adhéré, se l'ont appropriée et l'ont mise en œuvre avec efficacité. Je pense notamment aux efforts consentis en matière de dépollution des eaux usées et à la prise en compte dans les documents de planification des bassins des exigences européennes.

Le chantier de la reconquête et de la préservation des ressources qui s'ouvre devant nous est aussi vaste que celui de la dépollution des eaux usées qui n'est, par d'ailleurs, pas définitivement achevé.

La directive-cadre sur le « bon état des eaux » rencontre les préoccupations des membres du CFE sur quatre points essentiels.

Tout d'abord, elle affirme une ambition pour l'environnement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable de notre continent. Il s'agit, à la fois, de reconquérir la qualité de nos eaux et de prévenir toute nouvelle dégradation afin de respecter le droit des générations futures à un environnement de qualité.

Elle détermine une obligation de réussir. Le calendrier est connu. Il appartient à chaque État de respecter les objectifs et les échéances.

Elle impose une meilleure association du public aux processus de décision et sa consultation impérative pour la révision du SDAGE et des SAGE. Son application va nécessairement constituer une étape essentielle pour la démocratie de l'eau que nous appelons de nos vœux.

Enfin, elle introduit le recours aux instruments économiques par le chiffrage du coût des objectifs et des moyens programmés en conséquence dont l'absence passée constitue une des raisons essentielles des retards observés dans notre pays dans la mise en œuvre des exigences communautaires.

Je suis persuadé que l'application de cette directive nous permettra de répondre à certaines faiblesses du système français, déficit d'évaluation préalable, rythme d'investissement trop faible au regard des objectifs affirmés, participation insuffisante de l'ensemble des citoyens, tout en préservant et confortant nos points forts que constituent la concertation et la mutualisation des moyens au sein des districts hydrographiques.

Mais pour que l'objectif de « bon état des eaux » soit réellement partagé par les acteurs de l'eau et que soient mobilisés les moyens nécessaires pour le mettre en œuvre, encore faut-il s'entendre sur la définition : qu'est-ce qu'un « bon état des eaux » ? Une fois ce point clarifié, il nous faudra répondre aux nombreuses questions qui se font jour. Comment y parvenir ? Comment le mesurer ? Quelles contraintes cette obligation entraîne-t-elle pour chacun des usa-

gers ? Qui paiera le coût de la reconquête de la qualité des milieux ? Comment impliquer le public ?

C'est à ces questions que nous devons répondre aujourd'hui. Pour cela nous avons fait appel aux meilleurs spécialistes français et étrangers de la question que je tiens à remercier très chaleureusement de leur présence. Je suis tout particulièrement heureux d'accueillir mes collègues du Parlement Européen dont la qualité du travail est trop souvent méconnue.

L'eau est l'affaire de tous. Il n'y a pas de bonne politique dans ce domaine qui ne soit partagée par ceux qui en sont les contributeurs et les bénéficiaires. La réussite de l'ambition d'un bon état des eaux repose avant tout sur la compréhension des enjeux, préalable indispensable à la mobilisation collective de tous les citoyens européens.

L'eau est un organe du monde, disait Bachelard. Puisse cette journée contribuer à en faire un lien entre nos peuples pour la préservation de notre bien commun.

Pascal Berteaud,
*directeur de l'Eau au ministère de l'Écologie
et du Développement Durable*

Ce colloque sur le thème du bon état des eaux intervient au moment le plus opportun pour la mise en œuvre de la directive-cadre. Les états des lieux sont terminés, ils ont permis d'identifier les secteurs dans lesquels les mesures déjà engagées permettent d'atteindre l'objectif et ceux pour lesquels des actions supplémentaires sont à développer. D'autre part la consultation du public sur les questions importantes pour la gestion de l'eau dans chacun des bassins s'achève. L'anticipation de cette consultation par rapport au calendrier européen, nous permet de dégager du temps pour les étapes suivantes. Enfin, les travaux de mise à jour des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux et des choix des objectifs environnementaux viennent de débiter.

C'est donc un moment particulièrement crucial. Les médias se sont largement faits l'écho de ces états des lieux avec notamment des opinions selon lesquelles nous aurions les eaux les plus polluées d'Europe, selon lesquelles les états des lieux étaient trop optimistes, avec de nombreux amalgames et interprétations. Il faut nous garder d'aborder ce débat sur le mode polémique. C'est bien l'intérêt d'un colloque comme celui-ci de permettre d'aller au fond des choses.

Les comités de bassin sont au cœur de l'ensemble des travaux. Ils ont établi des états des lieux, il leur appartient maintenant d'analyser les propositions et les avis émis par le public et d'en tirer les conclusions pour compléter le diagnostic et orienter l'action. Ce sont les comités de bassin qui auront à choisir les objectifs environnementaux les plus adaptés pour 2015 en respectant les exigences de la directive et en prenant en compte dans leur analyse les contraintes techniques et financières et les impacts socio-économiques.

Ces objectifs seront, bien entendu, définis en intégrant nos autres obligations européennes et, notamment, celles liées aux directives « nitrates » et « eaux résiduelles urbaines ». A cet égard le retard par rapport à la directive « eaux résiduelles urbaines » est assez préoccupant. De nombreuses collectivités en ont pris conscience et accélèrent leurs investissements en matière de station d'épuration.

Au-delà de l'échelon du bassin, nous avons souhaité que les nouveaux SAGE et SDAGE révisés soient construits à partir d'une concertation à l'échelle locale avec les acteurs de l'eau. Il a ainsi semblé essentiel de les impliquer dès le début du processus dans une démarche de construction commune du document. Les travaux préparatoires sont engagés dans ce sens et 2006 sera marquée par de nombreux rendez-vous locaux permettant d'aborder les enjeux des différents bassins.

Mais le travail de révision des SDAGE et l'élaboration des programmes de mesure ne sauraient être organisés sans des repères et des outils communs au plan national. La définition de ces repères s'effectue en relation étroite avec l'échelon européen dans une démarche progressive et itérative. Les conclusions des discussions au niveau européen sont intégrées progressivement dans les outils des travaux français et les travaux français contribuent à la définition des lignes directrices européennes.

Le meilleur exemple de cette démarche c'est le sujet de ce colloque, celui de la définition du bon état des eaux. Il nous faut adopter sur ce sujet une démarche pragmatique. La directive n'impose pas l'atteinte du très bon état mais simplement l'atteinte du bon état qui n'est pour l'instant qu'une notion juridique sur laquelle la conformité à la directive sera jugée. Il s'agit de donner un contenu technique à cette notion juridique en fixant l'écart à la référence à laquelle il correspond. En tout état de cause, le bon état ne peut finalement qu'être l'état que, moyennant un effort particulièrement important en matière de préservation et de restauration de la qualité des eaux, moyennant un taux de dérogations raisonnable, ce que nous obtiendrons en 2015. Il faut que nous soyons toujours guidés par ce souci pragmatique de ne pas se fixer des limites qui ne puissent être atteintes même avec des efforts colossaux en matière d'environnement.

Nous avons ainsi établi une définition provisoire du bon état pour les rivières sur la base de notre expérience en matière d'évaluation des milieux aquatiques et des différentes conclusions des groupes de travail européens. Cette définition provisoire a été publiée pour servir de base aux travaux de révision des SDAGE et elle sera affinée à la suite de l'exercice d'inter-étalonnage qui s'engage entre les différents pays européens et l'on voit là qu'on a un aller-retour permanent entre le niveau national, l'application dans les bassins et le niveau européen. Tout cela devant converger selon les processus prévus par la directive.

L'évaluation actuelle de cet état sur la base des états des lieux montre que sur la base des critères biologiques qui

ont été retenus, environ la moitié des points de suivi sont en bon état et finalement notre situation de départ n'est pas exagérément dégradée notamment en se comparant aux autres pays européens. Ceci grâce aux efforts importants réalisés en matière de dépollution ces dernières quinze années.

Cela dit, des progrès particulièrement importants sont à accomplir et pour continuer à marquer des points en vue de l'objectif de bon état, il sera nécessaire de développer fortement les actions relatives au milieu et à la diversité des habitats aquatiques. Un des grands changements de la directive-cadre sera non seulement de continuer à traiter les pollutions ponctuelles et les pollutions diffuses et de prendre des mesures d'intervention directes sur le milieu aquatique qui devront être bien plus fortes qu'elles ne le sont aujourd'hui.

Dans cette optique, les deux supports actuellement en préparation sont les programmes d'intervention des agences de l'eau et le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques. Les programmes d'intervention des agences de l'eau devront inclure une montée en puissance progressive des actions de restauration des milieux. Cela permettra de gagner du temps par rapport au programme de mesures prévues par la directive en anticipant ces actions. Ce qui ne pourra que faciliter l'atteinte des objectifs de 2015.

En ce qui concerne la loi sur l'eau, celle-ci a été votée au Sénat et elle est inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée Nationale au mois de février, avec pour objectif la publication de la loi avant l'été. Celle-ci a pour vocation de donner aux acteurs locaux de nouveaux outils pour réaliser l'objectif de bon état notamment en matière de lutte contre les pollutions diffuses ou de restauration des milieux aquatiques. On voit là toute la cohérence entre la mise en œuvre de la directive-cadre et les programmes des agences de l'eau.

PREMIÈRE PARTIE :

LE BON ÉTAT DES EAUX EN 2015 :

UNE EXIGENCE EUROPÉENNE

L'apport de l'écologie à la mise en œuvre de la politique européenne environnementale

Brice Lalonde,
ancien ministre, maire de Saint-Briac

C'est un plaisir et un honneur d'être avec vous et de participer à un grand mouvement de réflexion et de mobilisation autour de la directive-cadre européenne.

Cette directive est d'une ambition considérable à la fois par son objet, toutes les eaux, par son objectif, qu'el-

les soient en bon état chimique et écologique et par les moyens qu'elle préconise, la gestion intégrée, le juste prix et la participation des citoyens.

Elle témoigne en cela d'une approche fortement influencée par l'écologie puisque, jusqu'à une époque récente, la politique de l'eau s'attachait davantage aux usages de l'eau et au partage de la ressource, alors qu'il s'agit aujourd'hui de la gestion des milieux aquatiques et du respect de leur fonctionnement.

L'ancien ministre de l'Environnement que je suis se rappelle les discussions interministérielles qui pouvaient l'opposer à ses collègues, puisque chacun voulait de l'eau pour satisfaire aux activités dont il avait la tutelle : l'agriculture pour drainer, irriguer, abreuver, l'industrie pour turbiner, refroidir ou évacuer, les transports pour naviguer, canaliser, écluser, les collectivités pour distribuer l'eau potable, rejeter les eaux usées, créer des plans d'eau contre l'inondation ou pour le plaisir et enfin les pêcheurs pour exercer leur sport.

De 1964 à maintenant, nous avons assisté à un mouvement vers l'intégration de la gestion de l'eau et d'une approche guidée par l'écologie. Le fondement de ce mouvement est qu'une nature en bonne santé garantit une eau de qualité. Et la méthode écologique est précisément synthétique, à la différence du cloisonnement des spécialités.

La nécessité de lutter contre la pollution et le succès de la décennie hydrologique de l'UNESCO avaient mené la France à l'invention des agences de bassin qui avaient d'abord vocation financière plutôt qu'écologique mais qui mirent sur pied l'organisation, l'expertise et le rassemblement des parties prenantes.

Nous eûmes ensuite le débit réservé pour les poissons. Les sécheresses conduisirent le gouvernement à désigner un chef d'orchestre de l'eau qui fut le ministre de l'Environnement. Dans le prolongement de cette décision furent créés une Direction de l'eau, les DIREN et les SAGE.

Parallèlement la politique européenne de l'eau prenait le relais du législateur national avec la directive sur les eaux résiduaires et la directive nitrate.

C'est à cette époque qu'eut lieu la bataille de la Loire qui mit fin, en France, à la politique des grands aménagements fluviaux comme en avaient connu le Rhin et le Rhône et qui amorce la préservation des marécages. Les excès du remembrement rural, de l'arrachage des haies et du calibrage des cours d'eau furent dénoncés avec vigueur. C'est de cette époque que datent beaucoup de programmes de recherche sur l'écologie des cours d'eau et la construction de modèles pour en stimuler les processus.

Enfin c'est la directive-cadre européenne.

Elle représente donc un aboutissement dans l'inspiration par l'écologie de la politique de l'eau et préconise un idéal assez difficile à atteindre puisque la santé des écosystèmes aquatiques est évaluée par rapport à un état de référence qui est la nature non modifiée par l'homme.

Ce n'est pas si simple car la plupart des cours d'eau a été modifiée par l'homme, canalisée, fragmentée, salinisée, polluée, eutrophisée et le transport des sédiments a été entravé. Selon certaines études, les cours d'eau en France ont un ouvrage transversal tous les vingt kilomètres, le tiers de leur lit a été aménagé et 50% de la végétation des rives a disparu.

Il faut donc retrouver l'état de nature selon un découpage géographique qui détermine des hydro-éco-régions et, dans chacune d'entre elles, le profil type du cours d'eau ou du plan d'eau de référence selon sa taille. Et c'est pour nous, Français, qui étions fiers de nous être en quelque sorte élevés jusqu'au bassin versant pour ne pas perdre la moindre goutte d'eau prélevée ou de polluant rejeté, la nécessité de retourner au cours d'eau lui-même.

Parce que s'il est tributaire de son bassin et du climat de ce bassin, notamment des précipitations qui s'y déversent, il a aussi sa vie à lui, qu'il faut connaître.

Il a sa vie morphologique d'abord. C'est important car le physico-chimique commande le biologique et la morphologie du cours d'eau est un élément essentiel de son état physique. Un fleuve n'est pas totalement stable, soit sit pour ceux qui aiment la nature domestiquée. Il faut laisser un peu de rênes. Important aussi car est-ce le variable ou le stable qu'il faut considérer? Les cours d'eau ont une histoire, avec des extrêmes qui ont beaucoup d'impact. Donc la perturbation est peut-être l'état de nature.

Mais l'état de nature tend vers une structure d'équilibre. Cette structure est contrôlée par ce qu'on appelle le débit dominant, celui des petites crues fréquentes qui charrient les sédiments et modèlent le lit. Si on laisse faire la nature, le débit dominant est le débit à pleins bords, celui qui emplit le lit mineur.

Quand l'homme commence à aménager le fleuve, modifier les rives, extraire les granulats, il va faire travailler le fleuve qui cherchera à retrouver l'équilibre rompu. Et ce sera le début des ennuis. C'est ainsi que dans les vallées urbanisées, l'imperméabilisation augmente le débit dominant, les cours d'eau vont s'élargir. A l'inverse, si on élargit le lit d'un fleuve pour absorber une crue exceptionnelle, celui-ci aura tendance à creuser un nouveau lit mineur au fond du lit élargi.

L'exemple le plus fameux est le Rhin. C'était un fleuve fantasque, impétueux. Il empruntait plusieurs lits et pouvait placer le même village en France ou en Allemagne selon sa fantaisie. En 1807, l'ingénieur Tulla reçut l'ordre de rectifier son cours pour faciliter la navigation. Il coupa à travers les méandres et créa ce que l'on appelle aujourd'hui le Vieux Rhin. Mais en coupant droit, il accéléra l'écoulement de l'eau ce qui creusa le lit et mit au jour un affleurement rocheux qui barra la route des bateaux. Effet pervers, ce qui était destiné à faciliter la navigation l'interdit. Effet pervers, hausser les digues en amont accroît la crue en aval. Mieux vaut laisser des champs d'expansion pour permettre aux crues de s'étaler. Effet pervers, créer une retenue pour

avoir une réserve d'eau potable favorise l'eutrophisation et rend l'eau impropre à la consommation.

Donc la morphologie joue un rôle capital. Évidemment la directive ne demande pas aux États de supprimer tous les aménagements bâtis depuis des siècles. Mais elle insiste bien, ce n'est pas seulement une eau abstraite, H₂O, qu'il faut conserver pure de pollutions chimiques, c'est tout l'écosystème qui doit fonctionner.

Au reste le bon état chimique va presque sans dire. La lutte contre la pollution représente une étape classique de la politique de l'eau, avec ses listes de substances, ses calendriers, ses autorisations de rejets et ses concentrations plafonds. Toutefois la directive en accroît la difficulté en lui assignant un objectif inouï: que les concentrations dans l'eau de mer ne dépassent pas le bruit de fond de la présence naturelle des minéraux!

Donc le fait nouveau c'est l'eau comme milieu de vie qu'il faut préserver. L'eau de tel cours d'eau, de tel lac, différente des autres par ses minéraux, sa végétation, ses poissons. Quand l'usine Sandoz de Bâle brûla, il y eut une forte pollution qui provoqua une grande mortalité de poissons, notamment d'anguilles. L'entreprise reconnut sa responsabilité et offrit de contribuer à remettre le fleuve en état. Mais comment faire? On n'allait pas simplement trouver des anguilles de six ans pour les lâcher dans le fleuve qui était devenu une grande avenue monotone d'eau sale depuis que la France l'avait canalisé après la Seconde Guerre Mondiale. Eh, bien! On a accru sa capacité à porter la vie en creusant des annexes, en laissant la végétation s'établir sur les îles, en organisant des espaces nurseries et des diverticules. Les pêcheurs savent que c'est dans les prairies inondées que les brochets se reproduisent. Ils savent que les courbes sont nécessaires parce qu'elles créent des vitesses de courant différentes et des fonds de rivière caillouteux ou vaseux. Ils savent que la végétation aquatique contribue à l'oxygénation comme les rapides et les cascades. Ce fut donc une application du génie écologique. L'homme peut renforcer la fertilité et la résistance des écosystèmes.

Le débit, la largeur et la hauteur de la colonne d'eau, la granulométrie du lit, la température, l'oxygène et l'acidité de l'eau conditionnent les habitats des plantes et des animaux qui peuplent les cours d'eau. Pour respecter la directive et apprendre à gérer l'hospitalité des cours d'eau, leur capacité à porter la vie qui le meilleur indicateur du bon état, nous sommes donc obligés de reconnaître les habitats et les habitudes des habitants des cours d'eau depuis les plus petits jusqu'aux mammifères et aux oiseaux. Et nous devons prévoir, cours d'eau par cours d'eau, les perturbations qu'apportera toute modification du débit, du lit ou de la qualité des eaux. Bref nous étudions la relation entre ces indicateurs biologiques - les invertébrés aquatiques, les daphnies, les diatomées, les mousses, les algues et les poissons - et la qualité physico-chimique du cours d'eau. C'est-à-dire les relations du monde vivant avec le milieu qu'il habite. C'est le concept central de l'écologie.

C'est ce que vous allez entendre dans cette journée en apprenant les avancées des méthodes d'évaluation de la qualité de l'eau par la biologie avec des protocoles normalisés et des modèles opératoires validés par l'observation sur le terrain. Car si d'un côté il faut beaucoup de mesures et de variables pour être rigoureux, de l'autre il faut des méthodes peu coûteuses et faciles à réaliser pour être efficace. Il faut intégrer la dimension temporelle, au moins dix ans, pour avoir des séries significatives.

On pourrait presque dire aujourd'hui de façon un peu provocante que la politique européenne de l'eau vise à la satisfaction des besoins macro-invertébrés aquatiques, c'est-à-dire des larves de libellules, des crustacés, des mollusques, des sangsues et des vers. Les prélèvements et les analyses, normalisés étudient l'écart par rapport à la référence du nombre d'espèces présentes, de la taille des individus, de leur durée de vie, du nombre de cycles reproducteurs et du nombre de leurs descendants. Une rivière en bonne santé est riche de ces invertébrés qui ont une taille moyenne comprise entre 5 mm et 20 mm. Ils vivent en général un an pendant lequel ils se reproduisent. Et si ce n'est pas le cas, c'est que la rivière n'est pas en bon état.

Il n'est pas certain que les humains ont les mêmes besoins que les macro-invertébrés aquatiques mais si l'eau convient aux macro-invertébrés, elle convient aussi aux poissons qui s'en nourrissent et aux humains qui vont s'en servir.

Quant à la végétation, les cours d'eau portent des espèces indicatrices d'une qualité plus ou moins grande comme les potamots, les renoncules, ou les callitriches. Surtout ils sont entourés d'une ripisylve (forêt des rives) qui joue un rôle tampon entre le sol et l'eau. Cette végétation des rives absorbe les nitrates et contribue à purifier l'eau, elle atténue la chaleur de l'été, maintient l'oxygène, réduit la violence des crues ou du clapot, elle abrite et nourrit les animaux, sans parler des matériaux et des services qu'elle fournit aux riverains. Les plantes sont donc des alliées dans la préservation des écosystèmes aquatiques.

Nous savons tout cela aujourd'hui. Et nous devons partager ce savoir avec les Français, les professeurs, les écoliers, les journalistes et les élus.

Reste que la qualité de l'eau est aussi, comme le sang d'un organisme, la résultante d'une bonne gestion de tout l'environnement. Nous levons à nouveau le regard sur le bassin qui draine les écoulements depuis les sommets jusqu'à la rivière. Sa santé est tributaire des efforts consentis par l'ensemble de la communauté des hommes du bassin versant : les industries, l'agriculture, les collectivités, le réseau des transports. Peut-on demander aux acteurs de l'eau qui avaient jusqu'ici la responsabilité de fournir de l'eau convenant aux différents usages, de se porter caution du comportement de l'ensemble de la société ? Parce que, si c'était le cas, c'est l'espace rural sur lequel ils devraient avoir un droit de regard, c'est l'aménagement des villes sur lequel ils devraient avoir un droit de regard, ce sont les transports sur lesquels ils devraient avoir un droit de regard.

Enfin si la qualité de l'eau dépend du bon état écologique des écosystèmes aquatiques, que la directive s'emploie à restaurer, il ne faut pas mésestimer le fait que le bon état écologique des eaux dépend du bon état de l'économie et de la société. Nous voilà de nouveau dans le développement durable qui veut qu'un domaine ne réussisse pas sans l'autre. Cet effort va coûter cher. Et si n'y a pas d'institutions stables et reconnues pour gérer l'eau et mettre d'accord les parties prenantes, nous ne parviendrons à rien.

A côté des macro-invertébrés aquatiques, nous avons besoin de vertébrés humains bien organisés, dévoués, puissants et tenaces.

Première table ronde : Une ambition pour l'Europe

Philippe Quevauviller,
Directeur général environnement, Commission européenne

C'est un exercice délicat pour moi de parler de la directive-cadre européenne à des acteurs qui sont déjà convaincus. Je vais essayer de focaliser sur des points qui s'écartent de la directive. Je mettrai l'accent sur l'approche participative.

Tout d'abord l'accent sur le pari ambitieux qu'est la mise en œuvre de la directive sur l'eau en impliquant impérativement tous les acteurs de l'eau, du citoyen aux gestionnaires en incluant les représentants du secteur agricole, les industriels, les ONG sans oublier la communauté scientifique. Je voudrais souligner que la Commission Européenne est en voie d'intégrer au maximum les politiques environnementales. A titre d'exemple en 1980 et 1990, il y a eu un nombre important, une douzaine, de directives sectorielles qui ont été mise en place et en 2013 il y aura six directives sur l'eau. Il y a donc une forte intégration des politiques de l'eau.

Nous avons des étapes à respecter de façon stricte pour atteindre des objectifs tels que le bon état d'ici à 2015 avec une mise en œuvre qui est laissée à la responsabilité des états membres. Cette mise en œuvre qui est technique va reposer avant toute chose sur un programme de surveillance et sur une rédaction des premiers plans des réseaux hydrographiques d'ici à 2009. Ensuite, il y aura l'échéance 2015. On sait qu'il ne faut pas rêver qu'à cette échéance on ne pourra pas atteindre dans tous les endroits le bon état chimique. Il y aura des révisions techniques qui seront nécessaires et qui interviendront à ce moment-là. On reprendra les travaux pour un nouveau cycle de six ans.

Pour les eaux de surface on parle de bon état écologique et de bon état chimique. Il y a également des définitions qui sont données dans la directive-cadre et dans les différentes annexes mais on doit baser la mise en œuvre sur une participation. Pour l'état écologique, il y a un exercice d'inter-étalonnage qui est en cours. Il est étroitement lié à des activités de recherche qui mettent en œuvre au niveau

des états membres des exercices pratiques permettant de mieux définir ce bon état écologique.

Pour ce qui est du bon état chimique il y a une directive «substances prioritaires» qui fixe les bases des normes de qualité environnementale pour les eaux de surface. Pour les eaux souterraines, il y a une directive en voie de négociation au Parlement et au Conseil. Là, il y a des normes qui existent au niveau européen et on a décidé que l'état chimique serait basé sur des normes devant être adoptées au niveau local, régional ou national par les états membres et ceci compte tenu variations hydrogéologiques. On essaie d'avoir une bonne approche pragmatique pour définir le bon état chimique des eaux souterraines. On espère que la directive sera adoptée en juin prochain.

Ceci appelle plusieurs commentaires. Tout d'abord j'ai souligné les étapes que nous allons devoir franchir. La surveillance qui va nous conduire à une première évaluation de la qualité et de la quantité des eaux en 2007. Un premier plan de gestion qui sera ouvert à la consultation du public en 2008 suivi de la publication de ce plan. Le programme de mesures devra être opérationnel en 2012. Il faut souligner que ce programme de mesures est en principe basé sur la mise en œuvre de directives associées.

Le directeur de l'eau a insisté sur la directive «eaux résiduelles urbaines», la directive «nitrates» mais il y a également les directives «eau potable», «épandage», «pesticide» qui constituent toute une palette de directives qui devront être mises en place au titre du programme de mesures de la directive-cadre. Cela va demander un effort d'intégration et de coordination. Cet effort de coordination ne peut pas se faire par le miracle du Saint-Esprit. Nous avons une stratégie commune à la demande des états membres. Ainsi les directeurs de l'eau se réunissent à chaque fin de présidence de l'Union. Ces directeurs donnent une impulsion au programme de travail.

Cette approche participative est basée sur des groupes d'experts au niveau européen qui représentent des gestionnaires de l'eau, des associations industrielles, des associations agricoles et des ONG. On essaie de trouver une compréhension commune, d'élaborer des guides pour la mise en application de ces directives et d'établir un réseau d'experts. Ainsi il y a des groupes qui travaillent sur le bon état écologique, sur la gestion intégrée des bassins versants, sur le rapportage ou sur les eaux souterraines.

La mise en œuvre de la directive-cadre marque une réelle volonté, par sa stratégie commune, de travailler en bonne harmonie au niveau de l'Union Européenne. C'est un exemple unique de mise en œuvre à cette échelle car, ici, on parle de trente pays, les pays membres, associés ou candidats, qui travaillent ensemble de manière effective pour échanger des informations et parler des éventuelles difficultés. La France était pionnier en la matière dès 1964. C'est finalement une structure qui se met en place au niveau européen. Elle est extrêmement complexe mais elle est indispensable.

Cette politique est conçue au niveau européen mais elle est mise en œuvre par les acteurs locaux et elle souligne le besoin de renforcer l'approche participative. Ce qui est assez étonnant c'est qu'on démarre du niveau européen pour aller au niveau local et les difficultés reviennent au niveau européen. Finalement il y a un échange qui n'existait pas auparavant. Cet échange a une influence sur les révisions futures de la législation.

Nous sommes en train de développer un système d'information qui s'appelle «WISE» (Water information system for Europe). Le côté amusant est que wise signifie «sage» et c'est la France qui les a créés il y a quelques années.

Françoise Grossetête, *députée européenne, membre de la commission de l'environnement*

Cela fait des années que l'on parle de cette loi sur l'eau et de cette directive-cadre sur l'eau. Lorsque j'ai lu le titre de ce colloque, j'ai lu «le bon état de l'eau en 2015: une exigence européenne». Je me suis dit rien que le titre, ce pourrait être assez péjoratif, assez négatif. Parce que finalement une exigence européenne cela signifie que c'est une lubie européenne, une contrainte européenne et que ça n'est qu'une contrainte européenne.

Or, nous avons tous intérêt à ce qu'il y ait amélioration de la qualité de nos eaux. C'est le citoyen qui y a intérêt. J'aurais souhaité un titre plus positif pour parler de cette directive-cadre sur l'eau qui est déclinée en plusieurs directives associées. Ainsi nous avons conclu en conciliation la directive sur les eaux de baignade. Une conciliation un peu dure sur certains points mais elle s'est bien terminée et nous avons obtenu le maintien d'une catégorie intermédiaire qui est la qualité suffisante afin que les choses se fassent progressivement et qu'il n'y ait pas de sanctions trop dures pour certaines communes étant donné que tout cela est lié au tourisme et au développement touristique. Il y a d'un côté l'intérêt d'avoir une bonne qualité des eaux et d'un autre côté ne pas perturber le développement touristique de certaines communes. Il faut leur laisser le temps de faire les améliorations nécessaires. Nécessaires, elles le sont, car il y a un lien entre l'amélioration de la qualité des eaux de baignades et le respect des normes d'assainissement.

Nous avons travaillé en faisant bien la distinction entre les eaux côtières et les eaux intérieures et en demandant à ce que soit donnée la même bonne information au public quel que soit le pays. Il est logique que l'on y trouve le même type d'information sur les eaux de baignade.

En ce qui concerne la directive-cadre sur l'eau, elle représente, pour nous parlementaires européens, un progrès très intéressant pour l'avenir de la gestion de l'eau en Europe. Elle était très attendue depuis 1997. Elle le mérite, même si pour nous ce fut un travail énorme, de simplifier la législation européenne en vigueur et elle est une pièce centrale dans laquelle se regroupent les principales obligations concernant la gestion de l'eau.

La conséquence en est l'amélioration de lisibilité, de la cohérence et de la sécurité juridique pour l'ensemble des acteurs qui interviennent directement ou indirectement. Qu'il s'agisse des acteurs locaux, régionaux, publics ou privés.

Les objectifs de cette directive-cadre sur l'eau, nous les connaissons: définition d'objectifs généraux de qualité, fixation des valeurs limites d'émissions basées sur les meilleures techniques disponibles et un délai de quinze ans puisqu'elle a été votée en 2000 et que la date d'application est 2015. Ce qui fait que, pour les eaux de baignades, le Parlement Européen avait, en seconde lecture, fixé la date de 2011 et après conciliation, il a eu la sagesse d'accepter le report à 2015. Afin qu'il y ait une certaine cohérence entre les différentes directives que nous votons.

La récupération des coûts des services liés à l'eau devra tenir compte des conditions locales, notamment sociales, environnementales et économiques pour avoir une approche plus réaliste qui colle davantage au terrain.

Nous étions très attachés au principe du pollueur-payeur. La directive-cadre exige la mise en application d'une tarification de l'eau efficace. Elle soulève, bien sûr, le problème des agriculteurs avec l'utilisation des pesticides.

Nous avons par cette directive-cadre un échéancier. 2006, c'est l'établissement du réseau de surveillance et des programmes de contrôle qui serviront de base à la gestion de l'eau. Ensuite viendra la consultation publique en vue de la mise en place des plans de gestion de district. 2008, présentation des projets de plan de gestion des bassins fluviaux. 2009, finalisation des plans de gestion y compris des programmes de mesure. 2010, introduction de la politique de tarification de l'eau selon le principe «l'eau doit payer l'eau». 2012, les programmes de mesure deviennent opérationnels et 2015, on atteint les objectifs environnementaux fixés car cette directive-cadre sur l'eau.

Cela fait des années que l'on parle de cette directive-cadre sur l'eau. Aujourd'hui, les choses avancent au niveau national. Madame Olin a dit que la France doit effectuer des progrès importants pour rattraper le retard qu'elle a accumulé et son intention est d'aller très vite, ce qui est dans l'intérêt de tous les citoyens.

Ambroise Guellec, *ancien ministre, député européen, président du comité de bassin Loire-Bretagne*

Je voudrais faire deux ou trois observations sur le contenu de la directive elle-même et deux ou trois aussi sur son application.

Sur la directive, indiscutablement c'est une ambition tout à fait légitime, elle est dans la continuité de ce qui avait été fait au niveau européen depuis bon nombre d'années déjà. Elle représente une synthèse plutôt bien accomplie. Elle correspond bien à l'attente des acteurs de l'eau, acteurs de l'eau cela ne veut pas dire le public, et, par ailleurs, elle établit de façon scientifique les critères physico-chimiques du bon état écologique.

En ce qui concerne le calendrier, il est indispensable car il faut borner dans le temps. On le voit sur les eaux résiduelles. Nous sommes menacés de différentes foudres et il faudra aller regarder dans les autres pays pour voir comment ils font. Je crois qu'on ne regarde pas de la même manière partout. Ceci étant dit, un calendrier c'est fait pour ne pas être tenu mais c'est fait aussi pour qu'on ne s'en écarte pas trop. Alors nous verrons bien. 2015 est-ce crédible pour le bon état des eaux? On va répondre «non» mais il faudra qu'on s'en approche le plus possible même s'il y a des dérogations qui seront permises. Mais mieux vaut ne pas en parler sinon la dérogation deviendra la règle.

Dernière observation sur le contenu de la directive, l'appropriation par le public car ce qui l'ont fait ont senti que s'il y avait du malaise quelque part c'est que les gens n'y comprennent pas grand chose. D'ailleurs si on comprenait mieux ce qui se passe là-haut ce serait plus profitable à tous. L'appropriation par le public c'est la très grande faiblesse de l'ensemble de ce que nous discutons. Nous y travaillons d'arrache-pied dans notre bassin. Mais plus on fait d'efforts plus on a l'impression que c'est difficile de diffuser et de se faire comprendre.

Depuis toujours, les problèmes de l'eau ont été l'affaire de techniciens très compétents. Nos institutions de bassin l'expriment.

Un mot sur l'état d'avancement pour la mise en place de la directive-cadre. Il y a là un petit papier qui est produit les services de la commission européenne pour montrer les pays dans lesquels on a bien avancé, ceux dans lesquels on a moyennement avancé et ceux dans lesquels ça ne va pas du tout. Dans ceux où ça ne va pas, il n'y a pas la France mais il y a l'Italie, le Portugal, l'Espagne et puis, curieusement, dans ceux où ça va très bien il y a tous les nouveaux états membres. Et là je ne comprends pas parce que je ne sais pas comment ils ont fait.

Enfin, en tout cas, nous on a fait relativement bien et on verra si ça continue.

La grosse question est celle de l'homogénéité du système d'observation à travers l'Union Européenne. Très grosse question et très grosse perplexité de ma part.

Sur la directive-cadre, il y a quelque chose d'extrêmement important c'est l'autorité compétente pour la mise en œuvre. Dans notre pays on a dit que forcément c'est l'État car il n'y a que lui qui sait faire, il n'y a que lui qui sait comprendre. Il est regrettable que nous n'ayons pas, à cette occasion, réussi à décentraliser. C'est quelque chose qui dépasse mon entendement personnel. Et c'est peut-être assez grave de conséquences et de répercussions pour les dix prochaines années. Il faut également parler du financement qui est un sujet important d'autant plus que dans notre bassin on y travaille beaucoup. «L'eau qui paye l'eau», c'est bien sûr un excellent principe encore faudrait-il qu'on nous laisse la possibilité d'avoir les moyens nécessaires pour ça. Il y eut un ministre de l'Environnement, à l'époque, qui nous a dit que nous n'avions pas assez d'ar-

gent pour une politique de l'eau convenable, il faut multiplier les redevances par deux. Cela allait sauter en l'air de tous les côtés mais j'avais, dans mon bassin, appuyé cette position et nous avons mis ça en place. Ce ministre était Brice Lalonde.

Débats avec la salle :

Gérard Darras, *fédération des collectivités de l'eau de la Seine-Maritime*

Ancien pharmacien, je suis le traducteur du vocabulaire chimique pour tous les élus de l'eau de la Seine-Maritime. Alors quand on est sur le terrain, la difficulté est encore plus grande et c'est pour cela que je suis de l'avis d'Ambroise Guellec. Quand on réussit à remplir une salle avec deux cents personnes on se rend compte que cela ne représente que 0,01% de la population et qu'expliquer est très difficile. Je fais, depuis quarante ans, simplement avec les enfants des écoles, la visite du réservoir de la station d'épuration et je pense que c'est très concret et le message passe plus facilement. Et ce qui m'étonne c'est que dans cette opération on ne parle pas des écoles. C'est vraiment une porte d'entrée qui intéresse les parents indirectement parce qu'ils sont ignorants et maintenant que beaucoup sont devenus adultes je parle avec eux et c'est beaucoup plus facile.

Ambroise Guellec

Bien sûr, les enfants sont une très bonne porte d'entrée pour faire de l'écologie pratique. Pour l'avoir moi-même expérimenté le domaine des déchets on peut le faire en ce moment sur les questions de l'eau. Seulement il faut bien faire attention à ceux qui vont rencontrer les enfants et au message qu'ils souhaitent leur porter parce qu'ils sont d'une réceptivité formidable. Alors qui peut le mieux peut le pire et en l'occurrence c'est ce qui nous guette les uns et les autres à chaque fois qu'on informe. On est là sur un sujet extrêmement important pour l'avenir de l'Europe. Pour bien d'autres domaines, il faut savoir le dire et réussir à bien se faire comprendre sur ce que l'on voulait faire. Est-ce que sur l'eau on va révolutionner les choses? Moi je ne le crois pas.

Brice Lalonde

Je pense que la relation avec l'eau a beaucoup évolué depuis que nous avons des automobiles et des routes parce que naguère c'étaient les fleuves qui étaient les grandes entrées et les axes de communication. Une grande partie de la population vivait à côté du fleuve, au rythme du fleuve, attendait les inondations, attendait le passage des poissons. Il y a un savoir qui s'est perdu. Comment peut-on réapprendre les cours d'eau? Il y a ce vous faites sur la station d'épuration parce que c'est très pratique mais il y a aussi les pêcheurs et je leur rends hommage parce qu'on

n'en a pas beaucoup parlé. Ils ont été parmi les meilleurs alliés des responsables de l'environnement et des cours d'eau. Je voudrais aussi dire que c'est un objectif difficile que le bon état écologique de l'eau mais il y a des spécialistes des milieux aquatiques qui nous expliquent comment ça fonctionne.

Mes parents m'ont introduit à la nature, à la connaissance des espèces, des oiseaux donc je pense que le rôle des parents est capital mais en ville nous avons perdu cette relation alors nous sommes obligés d'apprendre et d'attendre que l'école nous aide à le faire. Quand j'étais à l'école il y avait des sciences naturelles. Je ne sais plus si cela existe encore.

Françoise Grossetête

Je voulais réagir à propos de la pédagogie et l'éducation des enfants, il y a toujours un système de pédagogie des écoles qui appartiennent aux communes concernées. Il faut expliquer aux citoyens le coût que cela représente de refaire une station d'épuration dans une grande ville ou dans une grande agglomération car ce sont des travaux qui ne se voient pas. Quand on parle des écologistes, il est important qu'il ait des écologistes. Je pense en faire partie et nous devons être très réalistes sur ce que nous devons faire. Il ne faut pas montrer du doigt systématiquement les écologistes car c'est catastrophique alors que nous avons tellement de choses à faire pour préserver nos ressources.

Ambroise Guellec

On parlait des pêcheurs. Le plus gros souci des fédérations de pêche est la baisse des effectifs. On se demande si bientôt il y aura encore des pêcheurs. Il n'y a plus de jeunes qui achètent une canne à pêche parce que ça ne les intéresse pas. Parce que l'urbanisation fait que l'on vit dans le minéral, soit dans un monde virtuel. Il faut l'intégrer et que nous recherchions, à partir de là, comment les intéresser. Je n'ai aucune réponse pour l'instant mais il faudrait qu'on s'y mette sérieusement.

Danièle Gadeau, *association Parus*

Une première question. J'ai entendu de Pascal Berteaud qu'il fallait traiter les pollutions diffuses de manière plus importante. Je voudrais savoir comment ça va être fait. De Philippe Quevauviller qu'on ne pourra pas atteindre le bon état chimique. Il y a une directive sur les substances prioritaires pour les eaux de surface. Je voudrais savoir ce qu'il en est. De Ambroise Guellec qu'il y aura des dérogations. La question porte sur l'utilisation des pesticides et les biocides.

Ambroise Guellec

Les dérogations, je ne les ai pas inventées. Elles sont dans le texte. J'en ai surtout parlé pour ne pas qu'on s'y laisse

prendre. Pollutions diffuses, je préside un comité de bassin dans lequel le problème se pose avec la plus grande acuité mais peut-être aussi où les efforts les plus importants ont été entrepris pour retrouver une qualité de l'eau qui soit satisfaisante. Il y a un vrai débat sur le problème de la taxation des agriculteurs. Je ferai observer que si la loi sur l'eau est adoptée, elle prévoit l'intégration de la TGAP phytosanitaire dans le budget des agences de l'eau répond en grande partie au procès permanent qui est fait sur ce plan-là.

Philippe Quevauviller

Une réponse brève sur l'atteinte ou non du bon état chimique en 2015. Il est bien évident qu'il y a des zones très fortement impactée en particulier, par exemple, les zones historiques de contamination qu'il sera difficile de restaurer d'ici à 2015. La directive-cadre ouvre la possibilité de faire appel à des dérogations et à des exemptions du fait que cette restauration est difficilement faisable sur le plan technique et à des coûts disproportionnés. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire, cela veut dire simplement qu'une exemption fait que les états environnementaux sont repoussés de six ans. La directive «substances prioritaires» est une directive fille de la directive-cadre.

Jacques Rey, *association française du conseil des communes et régions d'Europe*

Je voudrais intervenir sur trois thèmes. Tout d'abord sur l'école. On exige beaucoup de l'école. Chaque fois que l'on a une nouvelle directive on dit que c'est l'école qui doit travailler avec les enfants. Oui les enfants sont un milieu très réceptif mais on oublie qu'un enfant passe plus de son temps devant la télévision qu'à l'école. C'est ce qui fait qu'on devrait transformer le programme de l'école en fonction du programme des directives européennes. Qu'il y ait une sensibilisation des enfants, c'est fondamental. Ce sont eux qui sont les citoyens de demain. C'est ce qui fait que les collectivités locales peuvent collaborer avec le système éducatif pour assurer cette formation.

Deuxième point. J'ai bien connu la directive européenne sur les déchets. Elle avait promis que les décharges allaient disparaître en 2002. Puis il y a eu adhésion de nouveaux pays et on a reculé l'élimination des décharges à 2012. Il ne faut commencer, si l'on veut faire un effort, par dire qu'il va y avoir des dérogations.

Troisième point. C'est le problème du coût de la répartition des charges. L'effort principal est actuellement supporté par le citoyen consommateur d'eau. Ce n'est pas lui qui consomme le plus d'eau. Au niveau de l'Union Européenne se pose un problème. Quelle va être l'influence du changement climatique sur nos ressources en eau? Or la directive-cadre sur l'eau n'aborde pas ce problème.

Françoise Grossetête

La directive européenne applique le principe du pollueur-payeur. Lorsque nous l'avons votée nous étions bien conscients qu'en France cela allait susciter un grand nombre d'interrogations. Cela veut dire que le pollueur doit prendre à sa charge et devra payer plus. C'est l'intention initiale de la directive-cadre sur l'eau. Nous allons voir avec intérêt quelle en sera l'application au niveau national français. Parce qu'il y a des lobbies. Les industriels font déjà des efforts énormes mais il y a le lobby de l'agriculture.

Jean-François Le Grand

On a évité, en première lecture au Sénat, de charger la barque en montrant du doigt les agriculteurs comme s'ils étaient les seuls auteurs de trouble. Il fallait éviter de focaliser sur une catégorie socio-professionnelle. On ne pouvait pas exiger des agriculteurs qu'ils produisent des légumes, des fruits, calibrés, standardisés, sans taches alors qu'ils ne peuvent obtenir ce type de produits qu'en ayant recours à des phytosanitaires et maintenant exiger qu'ils n'utilisent pas les phytosanitaires. C'est le consommateur qui devrait reconnu comme le fauteur de trouble en exigeant un produit qui correspond à la quadrature du cercle. Et on fait porter sur les agriculteurs nos propres comportements de consommateurs. C'est la raison pour laquelle, à la fois pour marquer le coup et pour attirer l'attention du grand public sur cette situation que le Sénat a refusé de faire en sorte que l'agriculture soit tenue pour seule responsable et soit chargée de la taxe pollueur-payeur en disant: «Attention c'est un comportement qui est beaucoup plus collectif qu'il n'y paraît». Il y a maintenant la première lecture qui vient d'être annoncée à l'Assemblée Nationale et il y aura une deuxième lecture. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet ensemble-là. Si la loi française ne correspondait pas à la directive-cadre nous serions passibles de sanctions ou nous aurions à corriger le tir.

Pierre Ducout, *député de Gironde et co-président de Cercle français de l'Eau*

Juste un point sur des images psychologiques des agriculteurs. Il peut être intéressant de montrer qu'ils participaient comme les autres à un niveau économiquement acceptable. Dans le premier vote de la loi sur l'eau en 2002 nous avons essayé de montrer qu'une redevance d'excédent d'azote qui tienne compte des efforts des agriculteurs, en particulier en matière d'agriculture raisonnée, et qui serait incitative serait un bon signe vis-à-vis de l'ensemble de nos concitoyens. Il y a des éléments qui ont évolué mais il ne faut pas qu'en ne l'ayant pas repris on donne l'impression que les agriculteurs ne font plus rien. C'est un des éléments qui peuvent encore rester en discussion à l'Assemblée Nationale. Pour arriver à ce bon état de l'eau il y a un partage des efforts de la part de tous les acteurs qui s'impose. Il faut être respectueux des problèmes de cha-

cun et il faut être conscient aussi que chacun veut aller dans le bon sens. C'est à la fois une directive européenne et notre intérêt à tous.

Ambroise Guellec

Il est un peu normal que l'on y passe un tout petit peu de temps parce que le sujet prête à polémique. Actuellement, une bonne partie des producteurs de porc bretons expédient leurs animaux en vif en Hollande ou en Allemagne pour abattage et les ramènent ensuite en France. Parce que ça coûte moins cher. Il faut que nous ayons ces choses-là bien présentes à l'esprit. Si on veut que ça continue et que ça se renforce avec tous les risques sanitaires et bien d'autres problèmes qui se posent, on a parlé des changements climatiques, on peut poursuivre dans cette voie en les désignant du doigt sans tenir des efforts qu'ils font de manière récurrente depuis dix ou quinze ans.

Dans le bassin où je suis, en tenant compte du principe pollueur-payeur, où se situe le problème principal ? Il se situe au niveau des collectivités. C'est-à-dire au niveau de chacune et de chacun d'entre nous. Les besoins en financement qui nous manquent sont pour l'essentiel ceux destinés à l'assainissement des collectivités. Et cela se paye par la redevance que chacun acquitte. C'est là qu'est le plus gros problème en ce moment pour que nous retrouvions la qualité de l'eau, pour que nous répondions aux prescriptions européennes telles qu'elles sont édictées.

Alors attention aux idées toutes faites !

Françoise Grossetête

Lorsqu'on parle des produits standardisés des agriculteurs, il faut savoir si l'Europe a standardisé cela à la demande des agriculteurs, entre autres français, quand l'Espagne est entrée dans l'Union Européenne. Ce sont les agriculteurs français qui ont demandé à ce que la taille des tomates soit standardisée. Il faut le rappeler aussi car j'aime bien que les vérités soient dites et que l'on ne s'imagine pas toujours que ce sont nos agriculteurs qui subissent. Parfois ce sont eux qui demandent et qui réclament parce que c'est préférable pour eux, pour la commercialisation de leurs produits.

On ne peut pas nier les pollutions agricoles. Je suis complètement d'accord, nous ne pouvons tomber systématiquement sur le dos des agriculteurs, mais je pense qu'il y a un vrai devoir, entre autre en France, de se pencher sur la question. De savoir quel type de culture doit se pratiquer dans telle région avec tel sol et tel climat. Quand on voit des champs de maïs partout, c'est, il est vrai, le tort de la politique agricole commune d'imposer des prix au maïs, en réalité il y a des responsabilités partout. Responsabilité des politiques, de tous les consommateurs mais responsabilité aussi des agriculteurs qui ont été incités pendant des décennies à faire d'une certaine manière. Les chambres d'agriculture sont certainement très responsables et

les agriculteurs les ont suivies. Nous aurions tort d'écarter ce problème des pollutions agricoles. En Bretagne, le problème du développement des algues vertes sur les côtes est quand même très significatif. On sait que c'est dû à la présence des nitrates. Alors il y a des choses à faire. Qu'on ne le fasse supporter totalement par les agriculteurs s'ils ne le peuvent pas mais il y a un problème énorme qu'il faut régler

Philippe Quevauviller

La loi sur l'eau devra transposer la directive-cadre sur l'eau. Si la France ne le fait pas elle s'exposera, bien évidemment, à des sanctions. On essaie de faire en sorte que ça n'arrive pas. Par l'approche participative dont j'ai parlé tout à l'heure.

Brice Lalonde

Il y a deux problèmes. Le problème de l'agriculture et le problème du principe pollueur-payeur. L'agriculture ça fait un bout de temps qu'on en parle. Je pense qu'aujourd'hui il faut trouver des solutions et non pas des coupables. Je pense que c'est une erreur de faire du « stop and go » en politique, de laisser penser aux agriculteurs qu'il suffit que leurs copains soient au pouvoir pour que tout d'un coup ils n'aient plus rien à faire. C'est une bêtise. Il faut toujours continuer et travailler avec eux pour améliorer la situation. Je suis Breton moi aussi et je peux vous dire que la situation est en train de s'améliorer et que la nouvelle génération d'agriculteurs est très consciente de ces problèmes. Je pense que c'est en voie de règlement. En revanche, pas du tout en ce qui concerne les transports. Devant nous nous avons le bloc des transports car tout ça, ça pollue et ça finit dans l'eau. Le principe pollueur-payeur est un principe. C'est-à-dire que les gens qui sont responsables d'une atteinte à l'environnement contribuent. Mais c'est un principe que l'on ne peut pas appliquer de manière autoritaire et il n'y a pas un seul pays qui l'applique de manière brutale et autoritaire. La politique c'est précisément que nous avons dans nos bassins les parties prenantes qui discutent et nous avons une certaine mutualité des choses et nous considérons que c'est plus important d'affecter l'argent là. Le principe pollueur-payeur, quand on part de zéro et qu'il faut faire les premiers investissements c'est quasiment impossible. Je plaide pour un peu de souplesse. Il faut éviter les batailles dogmatiques.

La comparaison des politiques de l'eau en Europe

Bernard Barraqué,
directeur de recherche au CNRS spécialisé dans l'environnement et la politique de l'eau

Je ne peux pas commencer sans me rappeler avec une petite émotion que la première fois où le Cercle Français

de l'Eau a eu l'idée de faire une présentation de la politique européenne de l'eau d'autres pays membres c'était il a exactement dix ans. C'était le 15 octobre 1995 et je m'en souviens parce que à cette époque le Cercle de l'Eau était présidé par le sénateur Oudin et les six agences de l'eau avaient profité de rédiger un livre qui est le seul livre qui traite de la politique de l'eau des quinze états membres en insistant beaucoup sur le rôle des différents niveaux de gouvernement. Maintenant il faudrait faire vingt-cinq chapitres et non plus quinze.

Je viens de faire un certain nombre d'interviews au Portugal pour évaluer la durabilité de la gestion de l'eau de l'agglomération de Porto qui compte un peu plus d'un million d'habitants. Lorsqu'on interviewe les gens on est à la fois très impressionné par la transparence et la qualité de l'information qu'ils ont réunies sur leur service public et, en même temps, ils disent que s'ils n'avaient pas eu l'aide de l'Union Européenne, les fonds de cohésion en particulier, il eut été hors de question d'atteindre cette bonne politique, une politique de renouvellement du patrimoine existant, d'amélioration environnementale sans atteindre des niveaux de prix de l'eau insupportable pour les particuliers. En gros, sans l'argent européen, ils n'y seraient pas arrivés. On peut même dire que dans certains cas, ils ont eu une station d'épuration qui a été financée à 85% par l'Union Européenne.

J'insiste là-dessus, la politique de l'eau, malheureusement, c'est des investissements très lourds qui s'amortissent sur très longtemps et cet horizon de temps n'est ni celui du banquier ni celui de l'économiste néo-classique s'intéressant à l'environnement.

Le principe pollueur-payeur, cela fait un certain nombre d'années que nous sommes capables quand même d'avoir une discussion sur la définition du principe. Les juristes ne sont pas nécessairement d'accord avec les économistes et on peut appliquer le principe pollueur-payeur de façons assez différentes. Je plaide pour une application de ce principe au niveau global et régional et pas forcément au niveau sectoriel et national. Actuellement, les libéraux qui sont dominants dans la conception de la politique européenne de l'eau pensent au recouvrement des coûts secteur par secteur. Je donne un exemple. Si en Allemagne, aux Pays-Bas ou au Danemark des collectivités distributrices d'eau donnent des aides aux agriculteurs pour qu'ils n'utilisent pas de nitrates et de pesticides dans les territoires élargis dans lesquels ces mêmes villes puisent leur eau potable, voilà une forme de politique qui va vers un amoindrissement, car ça coûte moins cher de faire ça, et ces coûts sont transférés à certaines catégories d'usagers. La question est qu'effectivement cette affaire se déroule de façon transparente et démocratique. Et peut-être parce qu'on a moins l'habitude de le faire dans des pays fortement centralisés comme la France on se retrouve souvent avec des grands cris poussés par tout le monde dans le genre « Ah ! Oui. Si on me fait payer pour les agriculteurs

sur ma facture d'eau c'est pas juste ! » Certes, ce n'est pas juste mais c'est peut-être mieux que ce ne soit pas juste et moins cher pour tout le monde que très juste et le plus cher pour tout le monde.

Au sein d'Euro Water, on résume la politique européenne selon ce qu'on appelle les trois E : Environnement, Économie, Éthique.

Il nous faut le bon état écologique d'ici quinze ans, mais il faut essayer de se rapprocher du coût complet c'est-à-dire du recouvrement des coûts de la part des différentes catégories d'usagers et par une politique de l'eau transparente, participative et démocratique.

Je vous dis tout de suite que le rêve des économistes et d'une certaine manière de certains technocrates de Bruxelles serait de pouvoir intégrer ces trois objectifs dans un même calcul économique. L'axe deux, Économie, c'est le recouvrement des coûts de fonctionnement et des coûts d'investissement.

L'axe un, c'est rajouter là-dessus les coûts environnementaux. Je donne un exemple : si vous n'avez pas de station d'épuration dans votre ville vous polluez. On pourrait considérer qu'on devrait faire payer aux habitants les coûts de fonctionnement, d'investissement et d'amortissement pour cette station d'épuration qui manque pour donner une image de l'impact du coût social que l'absence de station a sur le reste de la société. De même pour l'aspect transparent et participatif on a toute opportunité c'est-à-dire celui qui est prêt à lâcher son eau ou sa qualité d'eau pour quelqu'un d'autre devrait obtenir une compensation et l'on dispose de règles économiques pour la calculer.

Malheureusement, il y a beaucoup d'enjeux et ces enjeux compliquent les choses et les rendent bien difficiles pour les économistes. Les districts hydrographiques sont une grande caractéristique de la directive. Quelle taille ? Quel type d'autorité ? Quelle subsidiarité ? Qu'est-ce que c'est que le bon état ? Qu'est la participation du public ? Est-ce que ce sont les acteurs qualifiés ou le grand public en général ? Et après on a les problèmes qui ne sont pas encore tout à fait résolus notamment la question des eaux souterraines, les inondations et les pénuries d'eau qui vont ajouter des briques à la directive-cadre.

Pour moi le problème c'est ça. Au fond, la conception libérale dominante se situe toujours dans la confrontation public-privé. D'une certaine manière je considère que ce qui se passe en Europe n'est pas exactement dans ce paradigme même s'il reste présent et l'Europe a trouvé les moyens de dépasser ces conflits tels qu'on les observe par exemple à Buenos Aires où Suez annonce qu'ils vont s'en aller parce qu'ils n'arrivent pas à trouver un compromis qui leur paraisse équitable avec le gouvernement et la société argentins.

Il y a un continent où on a de bons services publics et une relativement bonne politique de l'eau. La question est de savoir comment nous y sommes arrivés. Aujourd'hui on nous dit qu'on va chercher à responsabiliser les acteurs

individuellement en limitant le rôle régulateur de l'État. En fait, si on regarde bien nos travaux, la politique de l'eau est une construction gouvernementale multi-niveaux. Il n'y a pas de politique de gestion durable qui ne soit pas multi-niveaux et basée sur la subsidiarité qui peut s'interpréter comme une décentralisation de responsabilités et, notamment, d'éléments de souveraineté. Ce que certains pays comme la France ont du mal à accepter intellectuellement. Exemple, les Agences de l'eau qui existent et qui fonctionnent et que l'on trouve toujours à critiquer parce qu'elles sont quasiment inconstitutionnelles. Cela fait dix ans que nos travaux disent qu'il faut conserver ces institutions et les constitutionnaliser alors que, projet de loi après projet de loi, on fait l'inverse, c'est-à-dire on va prendre l'argent des Agences, on va le donner à l'État. Les parlementaires français et européens doivent avoir à discuter de ça.

Il nous faut donc des institutions d'intermédiation pour assurer d'une part la discussion entre les différents niveaux de gouvernements et d'autre part avec les acteurs de la société civile. Des institutions feront le travail de l'apprentissage collectif de la réduction des coûts de transaction. Les pays ont des systèmes juridiques et institutionnels qui dérivent du Droit Romain ou des coutumes germaniques et ils sont plutôt centralisés ou plutôt subsidiaires. C'est très simple.

Dans l'histoire que l'on a écrite en France, par le fait des Agences de l'eau, on part du Droit Romain centralisé et on se rapproche des Pays-Bas ou de l'Allemagne, c'est-à-dire d'une politique subsidiaire, décentralisée en ce sens que l'on leur confie certains éléments de l'outil de souveraineté. Concrètement, le droit de percevoir des impôts et de les redistribuer. Par contre les agences n'ont ni pouvoir de police ni maîtrise d'ouvrage puisque ceux-ci contreviendraient à la Constitution.

Beaucoup de gens dans le monde connaissent les Agences de l'eau mais ils oublient le principe fondamental. Ils connaissent et ils imitent mais ils imitent à moitié. Au Brésil on crée des comités de bassin. J'ai été invité, il y a cinq ans, à fêter la création de la redevance et du principe pollueur-payeur dans l'état de Sao Paulo. Je n'ai pas encore vu sa mise en œuvre sur le terrain. On parle, on parle, on fait des comités de bassins et il n'y a pas de redevance.

Dans d'autres pays, il y a une politique de redevance mais il n'y a pas de comité de bassin, pas de comité d'usagers, pas de débat public. Donc dans ces deux cas ça ne marche pas.

Les Agences de l'eau ne sont pas parfaites mais ce sont nos institutions subsidiaires et il convient de les améliorer.

Je rappelle les trois outils principaux de la politique de l'eau aujourd'hui : outil réglementaire, outil fiscal et économique et outil de planification et l'on voit que, selon les pays, certains, tels les Pays-Bas, disposent des trois outils. Alors qu'en France le pouvoir de police est uniquement dans les mains de l'État central. Je ne dis pas qu'il

faillit que les pays s'imitent les uns les autres. Il faut respecter les diversités mais il faut essayer de trouver par le débat et par la comparaison des voies d'amélioration des politiques nationales.

Maintenant nous allons avoir trois présentations.

L'Allemagne qui le plus grand et le plus ancien des pays fédéraux et où le pouvoir de gestion de l'eau est principalement dans les mains des Länder qui ont eux-mêmes une institution de coordination. Pour eux, mettre en place une politique par bassin versant ce n'est pas évident, du moins d'une manière systématique, puisque cela contrevient à l'empilement traditionnel fédéralisme.

L'Italie, un pays méditerranéen, très en retard. C'est le deuxième pays le plus en infraction derrière l'Espagne. L'Italie comprend toute la politique de l'eau mais elle se trouve face à des coûts qu'elle doit supporter sans aide communautaire ce qui rend très difficile l'application de la directive-cadre. Certaines mesures comme la départementalisation de la politique, très ambitieuse, sont difficiles à mettre en œuvre compte tenu des multiples résistances qu'elles soulèvent.

La Pologne est représentative des pays entrants. L'effondrement du modèle soviétique a conduit ces pays à adopter une forte décentralisation qui pose d'énormes problèmes puisque les nouvelles collectivités locales n'ont pas les capacités à exécuter les mêmes tâches que dans les pays de l'Europe de l'Ouest.

Ce sont des modèles bien différents de celui qui a été privilégié au niveau mondial c'est-à-dire le modèle britannique qui veut qu'on privatise tout, qu'on ait des régulateurs nationaux forts et que l'on supprime pratiquement toutes les responsabilités territoriales.

Nous avons l'impression que ce modèle n'est pas très optimal.

Deuxième table ronde : une diversité d'approche pour une problématique commune

R. Andreas Kraemer,
*Institute for international found european
environmental policy (Allemagne)*

J'ai dirigé la partie allemande de Euro Water et à l'époque j'ai eu du mal à expliquer, y compris à mes collègues à Berlin, la complexité de l'Allemagne qui un état fédéral. De tous les problèmes dont nous avons entendu parler aujourd'hui et de tous les effets de la directive je veux en souligner un seul, c'est le conflit entre l'approche biorégionale et l'approche étatique c'est-à-dire la souveraineté du territoire. C'est ça le défi de la directive-cadre tel qu'il se présente le plus clairement en Allemagne mais je vais aussi vous présenter le cas du Danube.

On ne s'est pas encore suffisamment aperçu que la directive-cadre de l'eau va changer les frontières entre les états membres. Elles vont perdre de leur importance. La gestion

par bassins va clarifier les interdépendances entre les états, en amont et en aval. Je vais vous expliquer par l'exemple de l'Allemagne les difficultés de lancer un système transnational ou transétatique à l'intérieur d'une fédération pour la mise en œuvre d'une politique publique qui est formulée par une politique européenne.

L'Allemagne a quinze länders qui sont responsables pour la mise en œuvre de la politique de l'eau. Nous avons transposé la directive-cadre en une loi fédérale et une loi pour chaque land ainsi qu'en des décrets et des ordonnances pour les détails. Le résultat est qu'il y a plusieurs vitesses et plusieurs stratégies. Cette transposition a été effectuée à la fin de l'année 2003. Quelques länders, chaque land ayant son propre calendrier, ont raté le délai et ont adopté la législation nécessaire plus tard en 2004 et même en 2005.

La publication de l'état des lieux a fait l'objet de grandes différences entre les länders. Si on regarde les résultats on peut voir que les rapports A et B pour les bassins et les sous-bassins ont été communiqués à la Commission Européenne ainsi que les rapports C plus détaillés sur les régions d'application de la directive-cadre. Ces derniers sont véritablement utiles pour la gestion et la prise de décision sur les cours d'eau.

En avril 2004, tous les directeurs de l'eau, nous en avons seize, se sont réunis en colloque pour regarder les progrès effectués et ils ont conclu en constatant que désormais il y a une évaluation préliminaire qui va changer en fonction des résultats des monitorages et des dérogations qui seront négociés ou décidés. La plupart des cours d'eau et des eaux souterraines sont loin d'atteindre leur objectif de bon état. C'est incertain voire improbable. Car la plupart des eaux est fortement modifiée.

On a constaté le besoin d'harmonisation des approches entre les länders. Chaque land a sa propre approche en donnant des couleurs pour caractériser l'état de l'eau et la couleur change d'un land à l'autre sans que cela soit expliqué au public qui ne peut pas comprendre. La transparence envers les médias et le public a apporté une certaine harmonisation des approches.

Il faut qu'il y ait, en Allemagne, une coordination de toutes les autorités. Et pour cela elles ont établi un guide de travail avec des clauses modèles pour la législation au niveau du land ainsi que des modèles pour les décrets pour la transposition des annexes 2 et 5 de la directive-cadre.

Il y a beaucoup de réunions des réseaux et d'échanges d'informations entre les individus pour faire fonctionner la coordination et l'apprentissage.

Nous avons une carte hydrographique qui date de 1712. A l'époque l'Allemagne n'existait pas. Les frontières étatiques en sont absentes. Aujourd'hui nous avons des frontières à l'intérieur et on est toujours en train de se réhabituer à ce type de carte car c'est fondamental pour l'approche de gestion par bassin versant.

Le Danube est un autre cas. Son bassin compte dix-huit pays et plus de quatre-vingt millions d'habitants avec des situations économiques très variées et beaucoup de conflits historiques.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive, il faut passer de la carte linéaire dans le paysage à une représentation des bassins. On comprend maintenant que la solidarité est nécessaire entre les états. Aujourd'hui sur les cartes produites par la commission de la protection du Danube les frontières étatiques n'apparaissent plus. Cela correspond à un changement de la pensée. Maintenant les Danubiens ont compris qu'ils sont un peuple solidaire, qu'ils ont une responsabilité partagée qui touche toute la population du bassin et qu'ils doivent travailler ensemble pour définir les objectifs et pour agréer les mesures. Parfois, la société civile qui est très active dans le bassin travaille en parallèle des organismes d'état.

Le rôle de la Commission du Danube est très compliqué. Comme dans tous les fleuves bien développés les problèmes hydromorphologiques se trouvent dans tout le bassin mais surtout en aval où se situe l'accumulation des substances dangereuses. Quelques états qui ont une très faible partie du bassin ne sont pas représentés directement au sein de la Commission du Danube. Il y a également des accords bilatéraux entre pays membres de la commission et des accords propres à certains sous-bassins.

L'application de la directive-cadre reste de la responsabilité des états membres et cela a renforcé, pour ce qui de l'administration, le niveau national. Mais il y a aussi besoin d'accords bilatéraux et multilatéraux pour les cas transfrontaliers et le travail de la commission a été limité au strict nécessaire pour atteindre les objectifs. Il y a une bataille entre la commission, les représentants des états et la société civile qui demande plus de compétence pour la commission parce qu'elle est plus démocratique, plus ouverte et plus transparente que les administrations surtout dans les états qui n'ont pas une tradition démocratique ancienne.

En juin, à Budapest, une conférence des acteurs du Danube a montré la confiance partagée au niveau international. Les représentants d'ONG, d'acteurs de l'eau, les élus locaux se sont réunis plus en tant que Danubiens qu'en représentants de leur état ou de leur collectivité locale.

En résumé, l'Allemagne, du fait de l'approche très fragmentée au niveau fédéral, a des difficultés avec la nécessité de coordonner la mise en œuvre des décisions de la directive.

Quant au bassin danubien c'est une région qui est dans un processus de réforme avec une croissance des intérêts et des habitudes démocratiques. Dans ce processus de réforme il est plus facile d'établir de nouvelles pratiques de consultation et de nouveaux réflexes dans les relations entre les administrations et la société civile.

En comparant l'Allemagne et le bassin danubien, on voit qu'en Allemagne il y a une résistance des autorités étati-

ques et bureaucratiques contre la volonté des peuples et de la société civile de s'impliquer alors que dans le bassin du Danube, on voit, au contraire, la vitalisation de la politique de l'eau avec l'approche du bassin versant.

Antonio Massarutto,
professeur à l'université de Bocconi et d'Udine (Italie)

Quand un pays européen n'arrive pas à faire face à une directive, la meilleure façon de ne pas se sentir coupable est d'inviter un Italien ! Parce qu'on peut être sûr que la situation italienne est pire que dans les autres pays, bien que je ne sois pas sûr que ce soit le cas pour la directive-cadre européenne. L'Italie n'a pas transposé la directive officiellement pour l'instant. Nous sommes en train de revoir toutes nos lois sur l'environnement avec un décret qui doit sortir très bientôt. Mais en fin de compte le gouvernement estime que notre cadre de politique de l'eau est déjà cohérent avec la directive et que nous n'avons pas besoin d'une loi de transposition.

Cela est vrai si l'on regarde chaque élément de la législation mais il manque encore la philosophie globale, la logique qui permet de tout tenir ensemble : la qualité, l'idée des bassins et l'évaluation économique.

Nous avons déjà un système fondé sur les lignes de partage des eaux avec six bassins et des organismes régionaux de l'État qui ont un plan pour la gestion de chaque bassin en matière de prévention des crues, de qualité et de quantité de l'eau. L'Italie compte beaucoup de petites rivières qui sont sous la responsabilité des régions. Il y a bien une logique de bassin mais elle porte surtout sur la protection contre les crues, peu sur la quantité et la qualité de l'eau.

Pour la récupération des coûts, il existe plusieurs situations. Pour la distribution de l'eau et l'assainissement, notre législation date de 1994 et prévoit déjà de passer progressivement d'un système de subventions à une récupération des coûts réels. Les coûts de fonctionnement sont récupérés ainsi qu'une partie de l'amortissement et des provisions pour investissement.

Cependant, comme en Angleterre, nous ne faisons pas payer l'existant mais seulement les nouveaux investissements que les sociétés s'engagent à financer pour la remise en état ou l'extension des infrastructures. Rien ne garantit que cet investissement suffira pour maintenir le patrimoine actuel.

Les autres secteurs, l'irrigation et l'industrie ont quelquefois leurs propres infrastructures. Pour l'irrigation il n'y a pas de récupération des coûts. Pour l'industrie peut-être mais il n'y a pas de données officielles.

En Italie, il y a une participation du public et on étudie l'impact des projets sur l'environnement. Depuis 1993, le public doit être consulté lors de l'instruction de certaines demandes d'autorisation. Mais il est difficile de la faire participer, l'intérêt est faible et il y a peu de parties prenantes. Il y a des expériences pour améliorer cette parti-

cipation mais ce ne sont que des essais à petite échelle. Le projet de décret pourrait nous donner l'occasion d'innover mais le ministère de l'Environnement se contente de transférer au niveau du bassin les anciennes idées, l'approche descendante.

Les régions sont responsables de la gestion des eaux et de la planification. Le décret de 1999 leur donne compétence pour établir des plans sur l'état des rivières. J'ai participé à celui de la Lombardie où nous avons réalisé l'analyse économique des actions à entreprendre tandis qu'une autre équipe nous indiquait les solutions techniques possibles. Notre état des lieux est proche de ce qu'on obtiendrait en prenant les critères de la directive-cadre. La faiblesse de notre procédure est que les actions proposées permettront d'atteindre le bon état mais pas dans 100% des situations, en particulier en aval de Milan. Cela ne devrait pas évoluer d'ici 2015. La région devra donc faire un effort supplémentaire pour atteindre le bon état. Et nous n'avons pas pris en compte les substances prioritaires puisque la Lombardie a fait son plan avant la publication de la directive.

Le prix actuel de l'eau ne couvre pas le coût complet des actifs existants avec l'amortissement complet et la réhabilitation de l'existant et encore moins le coût des nouvelles installations à envisager bien que cela ne représente qu'un surcoût limité. Si on ajoute aux dépenses techniques toutes les autres dépenses en les alignant sur les prix du marché comme l'a décidé le gouvernement, il faut rémunérer les capitaux à 7% et raccourcir la durée de l'amortissement pour respecter les principes de gestion des sociétés privées. Le coût pour le consommateur sera alors beaucoup plus élevé qu'avec un financement de type public qui se contente de 2% d'intérêt et d'une durée d'amortissement beaucoup plus longue. Il faut donc inventer un moyen de maintenir les coûts assez bas et notre gouvernement a raté l'occasion d'apprendre quelque chose sur les systèmes de mutualisation comme les agences de l'eau françaises qui permettent de maintenir les coûts hors du marché sans trop grever le budget national.

Si l'on s'en tient strictement aux prix du marché pour toute la gestion de l'eau, les coûts ne seront que légèrement diminués pour la plupart des usagers tandis qu'ils seront fortement accrus pour les agriculteurs dont les revenus baisseront. C'est difficile à faire accepter politiquement. C'est pourquoi je m'intéresse aux solutions développées en Allemagne et aux États-Unis où des mécanismes de compensation combinent la facture d'eau entre les consommateurs, les agriculteurs et les industriels. L'Italie doit trouver de nouvelles méthodes et elle a raté l'occasion d'innover dans ce domaine.

Mieczyslaw Ostojki,
directeur de l'eau, ministère de l'Environnement (Pologne)

La Pologne comme les autres nouveaux pays membres n'a pas participé aux discussions sur la directive-cadre euro-

péenne. Nous l'avons adoptée comme elle est. C'est pour cela que nous avons obtenu des délais supplémentaires. En 2005, seuls cinq pays, dont la Pologne, ont présenté à la Commission le rapport sur les articles 3 et 5. Les trois républiques baltes portaient de zéro en matière de législation sur l'eau il leur fut donc facile d'adopter dès le début la législation européenne. La Pologne et les autres nouveaux états avaient déjà un système de gestion de l'eau et il a été difficile de changer la loi car il a fallu négocier avec les différents acteurs.

La Pologne est un pays frontalier de l'Union Européenne. Nous devons négocier avec la Russie pour la région de Kaliningrad, la Biélorussie et l'Ukraine. Nous avons eu aussi des problèmes avec l'Allemagne pour délimiter certains bassins versants. Nous avons un système de redevance depuis vingt ans et une gestion par bassin versant depuis huit ans ce qui nous aide à appliquer la directive-cadre. Nous menons déjà une coopération bilatérale avec nos voisins sur la gestion de l'eau. Le rapport de 2005 a été difficile à établir mais nous y sommes arrivés.

La directive-cadre demande d'obtenir le bon état des eaux de surface mais ce critère n'est pas encore déterminé. Pour des raisons de coûts il est très important de s'en tenir à un objectif pas trop élevé. Cela entraîne des discussions entre le gouvernement et les associations parce que l'approche n'est pas la même. Normalement c'est au gouvernement de trouver les financements.

Nous avons deux grands bassins versants, la Vistule et l'Oder et nous avons déterminé les masses d'eau. Nous avons beaucoup discuté sur la traduction de water body en polonais. 70% des débats au Parlement ont porté sur ce point. Notre délimitation donne des résultats analogues à la vôtre. Le plus important est de fixer les conditions de référence et si l'on choisit des conditions trop strictes ce sera très cher.

Les coûts atteindront 800 millions d'euro par an et si l'on ajoute la Directive eaux résiduaires urbaines, on atteint 2 milliards d'euro par an. En le comparant au budget de l'État qui est de 45 milliards d'euro par an, cela donne une idée de la difficulté à atteindre cet objectif. Mais ce doit être notre but. Et je ne vous parle pas des coûts de Natura 2000.

L'important pour nous est la participation de la société. Nous avons décidé d'organiser un forum national pour mettre au courant tous les acteurs importants. On me dit qu'en France, cela coûte un million d'euros par agence, en Pologne nous prévoyons la moitié. C'est beaucoup mais cela peut valoir la dépense si c'est bien fait.

Le grand défi pour appliquer la directive-cadre ce sont les moyens financiers, les ressources humaines, le changement des mentalités et une organisation stable, responsable et éduquée des institutions.

Bernard Barraqué

Aucun des pays n'aura des facilités pour mettre en œuvre la directive-cadre. Il y a trois pays qui ont des institutions

de bassin depuis longtemps. Ce sont l'Espagne, l'Angleterre et la France. Ces pays-là ne sont pas forcément avantagés compte tenu des coûts absolument énormes que nécessite la mise en œuvre. Quand on voit qu'on n'arrive pas à mettre en œuvre les directives précédentes ce n'est pas simple. La France est condamnée pour plus de quatre cents stations d'épuration. Puisqu'il s'agit d'une mise en application qui exige du multiniveau, chaque pays est confronté à sa propre tradition et à sa modernisation.

En 1972, le Congrès des États-Unis a voté une loi visant à la reconquête de la qualité écologique des eaux en quinze ans. Il suffit d'aller voir où ils en sont. Il faut avoir des objectifs ambitieux mais je ne suis pas certain qu'il y ait un pays membre qui puisse appliquer cette directive sans un financement public pas cher et peut-être dans certains cas par un régime de subventions. Les pays sont-ils prêts à prendre dans le budget général pour financer le secteur de l'eau alors que l'on voudrait au contraire, dans la logique néolibérale, que l'eau soit autofinancée et que l'on respecte, en plus, l'environnement.

Mieczyslaw Ostojki

Est-ce que le budget de l'État peut couvrir tous les frais? Est-ce que les coûts de construction d'un barrage devront être inclus dans l'autofinancement? Il faut distinguer le principe du pollueur-payeur du financement de la gestion de l'eau.

Andreas Kraemer

En Allemagne nous appliquons le principe de causalité. L'utilisateur des ressources ou des réseaux est le payeur.

Débat avec la salle :

Philippe Bellanger

Association de consommateurs CGT

L'eau paye l'eau mais on constate que les gestionnaires privés ne réinvestissent pas tout dans l'eau. C'est la marchandisation de l'eau. Il faudrait qu'on soit clair sur le fait que l'eau n'est pas une marchandise.

Bernard Barraqué

La directive-cadre ne vise pas a priori les services même si elle va avoir une incidence sur les tarifs, elle vise la gestion des ressources, fondée en Europe sur des droits d'usage et on sur des droits d'appropriation. Pour revenir aux services, nos collègues européens doivent aussi faire face à la modernisation des services publics et ils ne le font pas comme nous mais tout en adoptant souvent des formes de gestion privée pour les services publics sans passer nécessairement par de grands groupes.

Le fond du problème n'est pas le débat public-privé mais celui de l'intergouvernementalité. Si la France a des grands groupes de l'eau c'est parce que nous avons une histoire

de la centralisation dans laquelle l'État central a toujours interdit aux collectivités locales d'être responsables de leur budget.

Depuis 1992, nous avons changé les règles de la comptabilité publique. Le retour en régie municipale ou une gestion en économie mixte où les groupes de l'eau auraient moins de poids est tout à fait possible en France. Je n'ai pas la preuve qu'un mode de gestion soit systématiquement ni pire ni meilleur que les autres. C'est l'expérience sur le terrain qui doit conduire à voir les avantages et les inconvénients.

La misère est un problème très grave mais dans les pays qui vous ont été présentés, 99,5% des gens payent leur facture d'eau et la majorité des impayés est due à des conflits avec le distributeur. Donc l'impayé de la facture d'eau est un problème tout à fait mineur.

Bernard Guirkinger,
président du Syndicat professionnel des distributeurs d'eau

Il ne faut pas qu'il y ait de confusion sur le partenariat public-privé. La directive-cadre parle de la ressource et du milieu naturel. Il y a unanimité en Europe pour dire que cela relève de la sphère des pouvoirs publics car eux seuls peuvent gérer la ressource et ce qui se passe dans les bassins.

En Angleterre, les services publics sont entièrement privatisés mais tout ce qui relève de la gestion de la ressource, de la qualité de l'eau et des autorisations de rejet reste dans la sphère publique. Il y a un deuxième débat. Qui gère les services publics de l'eau et de l'assainissement? Il y a un système français où les collectivités peuvent déléguer la gestion tout en restant propriétaire des infrastructures, en Angleterre ce n'est pas la même chose puisque 100% du service public est privatisé. Il y a donc plusieurs systèmes et on peut ouvrir le débat pour savoir quel est l'opérateur le plus efficace pour gérer un service public de l'eau de l'assainissement.

Antonio Massarutto

Comme économiste du secteur public je voudrais faire la distinction entre deux problèmes. Le premier est de savoir si c'est une bonne idée d'impliquer le secteur privé dans la gestion des services de l'eau. Le deuxième est de savoir comment construire le financement, qui doit payer, la taxe, le prix de l'eau ou une autre ressource?

Le principal est de savoir ce qui est le plus efficace et le moins cher. C'est la logique de l'économie capitaliste. L'efficacité peut venir de la spécialisation et il faut alors que ce spécialiste puisse tirer un profit.

Pour ce qui est du financement, la directive ne dit pas qu'il faut privatiser mais que le coût de l'eau doit être payé par l'utilisateur ou par le pollueur. La question est de savoir comment définir ce coût. En Allemagne le prix au consommateur inclus l'amortissement des actifs

existants. A l'inverse en Angleterre et en Italie nous ne prenons pas en compte l'existant et nous calculons ce qui doit être investi par la compagnie des eaux sur une période donnée et l'amortissement est inclus dans la facture.

Mais la rémunération du capital pose problème. Si nous demandons à quelqu'un de prendre le risque d'investir dans la distribution de l'eau, il est évident qu'il doit recevoir une compensation pour le risque qu'il prend.

Le régulateur doit s'assurer que les sociétés vont pouvoir faire un bénéfice qui leur permettra de couvrir le coût du capital. Mais ce coût-là dépendra du niveau de risque pris par l'opérateur. Le compromis entre une meilleure efficacité opérationnelle et une meilleure rémunération du capital n'est pas forcément fait au bénéfice du consommateur. Si on privatise toute l'eau, le privé sera plus efficace du point de vue opérationnel mais le consommateur devra payer plus cher pour rémunérer le capital. L'équilibre n'est pas évident. Faire peser le risque sur le public aide à ne pas trop élever les tarifs.

Andreas Kraemer

Nous les étrangers nous sommes ici pour placer des points d'interrogations aux idées reçues. Il faut étudier les sociétés anonymes qui sont à 100% propriétés des municipalités. La comptabilité de nos syndicats intercommunaux ressemble à celle des compagnies privées. Il faut le savoir pour comprendre les avantages d'une comptabilité privée avec le contrôle stratégique des élus locaux et des autorités locales.

Pour la gestion de la ressource vous avez dit qu'il appartient au public de la faire. Ce n'est pas vrai. En Allemagne nous avons des expériences de gestion avec les associations dans la Ruhr et dans des régions rurales. Ce sont les industriels, les propriétaires fonciers et les élus locaux qui décident des mesures de gestion et d'amélioration d'une rivière, du budget et de l'allocation des contributions des partenaires. C'est quelque chose entre le privé et l'étatique, c'est peut-être la subsidiarité vivante. Ces associations fonctionnent mieux que l'ancien modèle anglais. Elles ont la maîtrise d'ouvrage, perçoivent des redevances et répartissent les investissements.

Mieczyslaw Ostojki

En Pologne, 97% des communes ont créé des entreprises communales qui gèrent l'eau. Ce sont elles qui fixent le prix de l'eau. Quand nous avons instauré des régulateurs, comme pour l'énergie, pour déterminer le prix de l'eau, 80% des municipalités ont accepté cette idée d'une entité indépendante pour accepter le prix de l'eau. Ce sont ces régulateurs qui vérifient que les coûts de l'eau sont bien réels.

Il y a peu, notre Parlement a adopté la loi sur le partenariat public-privé. Il se peut qu'elle modifie ce pourcentage mais ce ne sera pas de beaucoup.

René-Martin Simonenet,

Journ'eau

Les frontières entre les länder ou entre les régions italiennes s'effacent-elles en matière d'eau ?

Andreas Kraemer

Elles ne s'effacent pas mais elles perdent de leur importance par l'habitude de travailler ensemble, de se faire confiance, de partager des informations, de réfléchir sur les effets de nos propres actions sur nos voisins. C'est un phénomène d'érosion des frontières étatiques et administratives plutôt qu'une disparition.

Antonio Massarutto

En Italie nous avons des problèmes de frontière entre les régions. Les agences de bassin ont été créées en 1999 comme des autorités institutionnelles dirigées par le ministère et installé des représentants des agences dans chacun des bassins versants qui seraient responsables, prendraient les décisions de gestion et de planification et imposeraient les ajustements nécessaires entre les régions. Le succès de ces entités n'est pas complet mais pour ce qui est des mesures de protection cela ne fonctionne pas si mal. La raison est que nous en sommes encore à savoir qui au niveau territorial sera responsable de la police de l'eau ? Nous sommes au milieu de notre processus de décentralisation. Beaucoup de compétences ont été transférées aux régions mais le gouvernement est en train d'essayer de recentraliser tout au niveau des districts de l'eau qui sont conçus comme dominés par l'État. Cela va générer plusieurs conflits dans ce domaine. Pas entre les régions elles-mêmes mais entre les régions et l'État.

Bernard Barraqué

On pourrait parler des commissions internationales plus anciennes que celle du Danube telle que celle du Rhin qui a abouti à une érosion des souverainetés nationales et plutôt pour le meilleur. Quand ce ne sont plus les ministres des Affaires Étrangères qui se réunissent mais les länder allemands, les cantons suisses, les provinces néerlandaises, les régions françaises et l'agence de l'eau Rhin-Meuse, on va beaucoup plus loin parce qu'on met entre parenthèses les raideurs souveraines au profit de la recherche de l'efficacité.

Pascale Pegnin,

rédactrice en chef d'Hydroplus

Il existe des commissions transfrontalières. Existe-t-il d'autres exemples de coopération entre des fleuves français et d'autres fleuves ?

Bernard Barraqué

Toutes nos agences de l'eau sont jumelées avec des institutions chargées de la gestion de l'eau, par exemple Seine-Normandie avec la Bavière parce qu'en Allemagne on res-

pecte le principe allemand que le gestionnaire de l'eau est le land. Adour-Garonne est jumelée avec la confédération de l'Ebre. J'aimerais que ces liens soient renforcés et qu'on applique sur le fond le principe de la directive-cadre en n'invitant pas seulement les «jumeaux» comme auditeurs mais pour leur donner la parole par exemple dans les comités de bassin. Et aller un cran plus loin en stimulant, dans les échanges entre la Garonne et l'Erre, les bonnes pratiques. L'Espagne a renoncé au plan hydrologique national mais elle continue d'envisager la construction de barrages-réservoirs qui du coup n'ont plus de sens. Est-ce que la politique de l'eau, dans certains pays va continuer à être dominée par les travaux publics ou va-t-elle prendre l'orientation de la gestion par la demande, réduire ou modifier les demandes pour réduire les investissements qu'il faudra ensuite amortir et qui vont plomber les factures ?

Mieczyslaw Ostojki

Nous avons plusieurs projets de jumelages en Europe mais également en Asie et en Asie du sud-est. Les discussions sur l'application des principes de directive-cadre nous conduiront prochainement à créer de nouvelles commissions dont celle du Boug avec la Biélorussie.

Le jumelage avec l'Allemagne nous a aidé à réussir notre rapport sur l'article 3. En nous donnant un savoir-faire et en nous permettant d'éviter les erreurs commises par les Allemands. Ils ont analysé notre législation sur l'eau qui était éparpillée dans plusieurs lois. Grâce à eux nous avons adopté une nouvelle loi en juin 2005.

Marc Laimé,

Le Monde Diplomatique

La France négocie un premier report de sept ans. Il est clair que le montant de la redevance ne suffira pas à financer tout qu'il faut financer. Il est clair que le gouvernement ne va pas instaurer un impôt sur l'eau et qu'il mettra, peut-être, des entraves aux collectivités locales sur leur budget général. On s'achemine donc vers une diminution des exigences.

Bernard Barraqué

Il est clair qu'on ne sait pas où l'on va. Le Parlement français va voter une loi que nous n'aimons pas parce qu'elle ne permettra pas de financer la politique de l'eau comme nous le voulons. Et du coup, plus on attendra plus on sera contraint de financer dans l'urgence.

Un exemple. Actuellement une bonne partie de ce qui reste du budget Seine-Normandie risque de s'engouffrer dans le doublement de la capacité de la station d'épuration d'Achères parce qu'il faut faire vite et que la France est déjà condamnée. Si on avait mis en place une politique de maîtrise des eaux pluviales on pourrait faire autre et plus dans la qualité. L'urgence n'est pas bonne or nous avons quatre cents stations d'épuration qui ne sont pas aux normes et cela va nous coûter extrêmement cher et

les aides dont peuvent bénéficier les collectivités locales pour moderniser ou reconstruire ces équipements sont en diminution. Parce qu'on veut prendre une part plus importante des budgets des agences de l'eau pour financer des politiques nationales.

Je connais bien les agences et je n'ai pas l'impression qu'elles gaspillent l'argent du public. Je considère comme très grave le fait que les associations de consommateurs aient adopté un discours démagogique contre elles ce qui ne fait que fragiliser un peu plus des institutions dont nous avons besoin.

Du temps de Dominique Voynet, la gauche a critiqué les agences de l'eau en disant que les comités de bassin ne sont pas démocratiques. Qui a interdit au gouvernement de l'époque de modifier les règles de constitution des comités de bassin afin qu'il y ait plus d'élus de grandes villes de gauche? Si cela avait été fait je ne suis pas certain que les décisions prises auraient été différentes.

Le vrai problème c'est que l'on dit qu'il n'est pas juste que les usagers domestiques paient 85% des redevances et qu'ils sont «grugés». Ce n'est pas vrai. Il faudrait qu'ils paient plus parce que les communes ont des stations d'épuration à reconstruire.

Ce qu'on ne voit pas c'est qu'il faut de l'argent et du temps pour faire de l'apprentissage. Il se peut que les comités de bassin et les commissions locales de l'eau soient des organismes encore relativement passifs mais ce n'est pas en tapant sur les agences de l'eau qu'on va améliorer quoi que ce soit. Au contraire. Le résultat c'est qu'elles ont de plus en plus de tâches à remplir et de moins en moins d'argent pour le faire.

Ambroise Guellec

Le projet de loi sur l'eau prévoit de déterminer le montant maximum des ressources dont les agences pourront bénéficier dans les cinq ans qui viennent pour les futurs programmes. Je trouve ça invraisemblable. Elle doit définir le cadre dans lequel on intervient et ensuite les moyens dépendent des situations que l'on rencontre et des décisions que l'on prend chacun dans son bassin. Le problème financier va se poser aux communes au cours de la période qui vient. Il faut laisser la bride sur le cou aux comités de bassin pour déterminer le niveau auquel les redevances doivent se situer. Pendant des années nous avons été sous la pression de certains pour baisser les taux de ces redevances. Idéologiquement, il fallait baisser le taux de collecte. Dans le bassin où je suis on l'a baissé moins que d'autres. Heureusement pour nous parce que maintenant on en a besoin et nous allons devoir le remonter. Est-ce que le système centralisé de ce pays va nous permettre de le relever? Si nous n'obtenons pas les ressources dont nous avons besoin, je demanderai peut-être au comité de bassin de ne pas voter, conformes, les redevances. Nous avons failli le faire une fois du temps de madame Voynet, nous avons encore une vraie raison et ce sera un bras de fer avec Bercy.

DEUXIÈME PARTIE : LA RECONQUÊTE DE L'ÉTAT DES MILIEUX AQUATIQUES : LE DÉFI FRANÇAIS

La définition française du bon état écologique des eaux et son harmonisation au niveau européen

Marie-Françoise Bazerque,
direction de l'eau, ministère de l'Écologie et Développement durable

Voici le fruit de trois ans de travail au niveau national et au niveau européen pour arriver à cette définition du bon état. Quels sont les critères que l'on met derrière cette notion?

Je rappelle quels sont les objectifs environnementaux de la directive-cadre qui vise l'atteinte du bon état en 2015. Une notion est également mal comprise c'est celle de dérogation. Ce que la directive permet, en ce domaine, c'est la possibilité de report de délai lorsqu'il y a des difficultés à atteindre le bon état sur un secteur donné afin d'arriver au bon état en 2021 ou en 2027. Ceci ne veut pas dire que l'on attend ces dates, cela veut dire que l'on est dans un secteur où ce sera plus difficile mais on y travaille dès à présent. Quels que soient les délais qu'on aura, le travail doit commencer maintenant. On n'a donc pas une dérogation à la directive mais une opportunité de répartir l'effort sur deux ou trois plans de gestion. En 2027 ce sera «bon état» pour tout le monde. Il est hors de question de se mettre à l'esprit que si à cette date on n'y arrive pas, tant pis on fera avec.

Sur la catégorie des masses d'eau fortement modifiées, on parle d'objectif de bon potentiel qui sera aussi difficile à atteindre que le bon état.

Un autre élément qui figure dans la directive-cadre est la notion de ne pas dégrader l'existant. Nous l'avons définie comme le fait de ne pas changer de classe d'état. Cela n'empêche pas de poursuivre des activités ou d'en créer de nouvelles car ce n'est pas en rajoutant un milligramme de quelque chose qu'on va dégrader l'existant.

Dans la directive-cadre, un point concerne la continuité écologique des cours d'eau. Elle se divise en deux paramètres: les aspects biologiques et le transit des sédiments. Pour parvenir au bon état il faut assurer cette continuité écologique.

Enfin, un dernier point qui est la suppression de rejets des substances dangereuses prioritaires.

Le bon état comprend deux éléments: un état écologique et un état chimique. L'état écologique est signalé par cinq couleurs et l'état chimique par deux qui servent à vérifier si l'on respecte ou non les normes européennes.

A ce stade on ne parle pas d'état hydromorphologique qui sera un facteur explicatif de la biologie. Si on introduit une

notion de morphologie à ce niveau-là on vise le très bon état qui fera exploser les coûts des mesures visant au bon état. L'état chimique est destiné à vérifier le respect de certaines directives qui se rapportent aux substances prioritaires auxquelles s'ajoute une directive fille qui précise les paramètres et les valeurs seuil.

En France pour préparer les programmes de mesures dans les bassins nous avons fait un cadrage national pour fixer un certain nombre de valeurs et nous nous sommes appuyés sur les travaux européens actuels. Nous avons une liste de 41 molécules. Cet état chimique s'applique à tous les cours d'eau, tous les plans d'eau et aux masses d'eau fortement modifiées. Il n'est pas lié à une typologie.

La construction de l'état écologique est différente. Elle repose sur deux éléments essentiels. Le premier est que l'évaluation se fera surtout sur la biologie alors que nous avons l'habitude de travailler sur la chimie. Il s'agit de changer de méthode et de mettre la biologie en priorité. L'exercice d'inter-étalonnage européen se fait sur la biologie et pas sur le physico-chimique. Pour savoir comment les divers états membres vont fixer les valeurs du bon état cela se joue sur la biologie.

Dans l'état écologique, il y a une nouveauté par rapport à notre habitude c'est la typologie. On va regrouper par type des cours d'eau et des plans d'eau qui se ressemblent et sur lesquels ont mis des références à partir desquelles sera calculé le bon état. Par exemple on prendra les références pour les cours d'eau des Landes, pour ceux des Pyrénées, chacun a sa faune, sa flore qui lui sont propres et on compare par rapport à ce que le milieu peut donner de mieux. Deux éléments sont stratégiques : le choix des références et le positionnement du niveau de bon état.

Pour les eaux de surface, la typologie se fait par un découpage en hydro-éco-régions c'est-à-dire en grands secteurs qui se ressemblent. On utilise la géologie et le climat et on divise ensuite selon la taille des cours d'eau.

Les conditions de référence doivent être fournies à l'Europe pour fin 2006. On peut faire cet exercice à partir de données existantes mais lorsqu'elles manquent comme c'est le cas pour les grands cours d'eau on a constitué un réseau de sites de références sur lesquels on collecte des données. Cela signifie que ce sont des références actuelles et non pas de Cro Magnon. On prend les références robustes et pas celles qui sont liées à un accident sur un point donné.

La deuxième partie concerne l'inter-étalonnage qui permet de savoir comment les autres états membres vont utiliser leurs données. Il sert à vérifier le résultat des méthodes biologiques des divers États. Parce qu'il n'y a pas, pour l'instant, une méthode européenne. Chaque État utilise une méthodologie qu'il a adaptée pour qu'elle soit compatible avec la directive-cadre. Avec ces éléments on va essayer de fixer les bornes hautes et basses du bon état. Les valeurs du bon état ne seront connues qu'en 2007.

Tous les éléments de valeur européens ont été ramenés à une valeur comprise entre 0, le plus mauvais état et 1, la

référence. La discussion porte actuellement sur la valeur de 0,75. On constate une convergence des États membres. Cette valeur de 0,75 signifie le bon état dans une logique de développement durable avec des rivières qui ont de bonnes capacités à résister aux pollutions. Cela veut dire aussi que des activités y sont possibles moyennant des efforts raisonnables.

Sur cette base nous avons calé les méthodes biologiques françaises et nous les avons adaptées par type comme le demande la directive-cadre. La circulaire de juillet 2005 tient compte de l'ensemble de ces éléments. Nous avons aujourd'hui pour l'état chimique et pour l'état écologique des valeurs provisoires puisque l'inter-étalonnage n'est pas achevé mais sur lesquelles tout le monde peut s'appuyer dans les bassins. Tout le monde a la même conception du bon état. Ce qui peut changer c'est le deuxième chiffre après la virgule mais cela ne devrait pas se faire avant la fin de l'exercice.

Avec cette valeur de bon état, la moitié des points de mesure français sont déjà en bon état et le quart devrait y parvenir dans les délais fixés par la directive-cadre.

Le dernier quart est un peu plus délicat car il comprend aussi les masses d'eau fortement modifiées dont un certain nombre atteindra cependant le bon potentiel.

Pour l'état écologique, les valeurs provisoires sont fixées dans la circulaire pour les invertébrés, les diatomées et les poissons et pour la physico-chimie associée à la biologie. Deux éléments ne sont pas liés à des points de mesure ou à des masses d'eau. Ce sont les objectifs de réduction de flux pour les nitrates qui doivent être étudiés avec l'impact des eaux de surface sur les eaux marines et la continuité écologique sur les cours d'eau pour laquelle les mesures devraient être prises dans le cadre de la révision des SDAGE.

La circulaire sur le bon état précise aussi, pour la police de l'eau, comment faire d'ici à 2007 pour utiliser les bonnes références.

Avec le niveau de bon état choisi on estime que le surcoût pour tenir les objectifs sera de l'ordre de 10 à 15 %.

Troisième table ronde : un préalable : la connaissance et l'évaluation de l'état des milieux

Jean-Claude Lefeuve,
professeur au Muséum d'histoire naturelle

Au moment où l'on demandait aux Français de s'exprimer sur le problème de l'eau, il convenait qu'ils puissent être informés de ce que les agences estimaient être l'état actuel de leurs eaux. Leur demander de s'exprimer sans leur donner tous les éléments de base ne me semblait pas correct. D'où la publication de mon rapport.

Ce que j'ai écrit, dans mon rapport, n'est que le reflet de ce qu'ont dit les agences. Il y a des agences qui ont eu le courage de dire que 82 % leurs eaux souterraines n'at-

teindraient pas le bon état en 2015 et pire que ça, avec le transfert entre la surface et la nappe, il y aurait plutôt une dégradation d'ici à 2015. Ce qui obligerait à changer des captages encore fonctionnels à l'heure actuelle.

En 1970, lors d'une conférence à Dinard, j'ai signalé que sur la haute Vilaine on était arrivé à 15 mg/l et que la seule explication était la conjonction de plusieurs facteurs, un remembrement important en zone bocagère, l'arrivée du maïs et des sols nus en hiver. Six ans après, l'INRA qui travaillait depuis 1965 sur 24 captages de l'Yonne a constaté que le taux de nitrates était passé de 4 ou 5 mg/l à 50 ou 75 mg/l à partir de 1969. Il a mis en cause le remembrement, la culture du maïs et les sols nus en hiver. Sans la moindre coordination entre les équipes scientifiques nous étions arrivés au même constat.

Quelques années plus tard, en 1976, année de la sécheresse, la ville de Saint-Malo avait un volume d'eau capable de répondre aux besoins de ceux qui viennent la visiter pendant l'été. Pour la première fois elle a été obligée d'interrompre le pompage à cause des teneurs en nitrates et en pesticides. J'ai que ce phénomène de sécheresse qui nous amenait à avoir des volumes réduits augurait mal de l'avenir et qu'il fallait en tenir compte pour trouver des solutions.

En février 2002, la Cour des Comptes, contrôlant l'utilisation des crédits alloués à la Bretagne pour essayer de s'en sortir, a conclu : « la dégradation des eaux bretonnes ne constitue en aucune façon un phénomène récent devant lequel les pouvoirs publics se seraient trouvés désarmés. Bien au contraire, c'est le produit de trente années d'un modèle de développement agricole dont les déséquilibres et les risques sont connus depuis longtemps ».

On retombe là encore sur le problème des agriculteurs. Je voudrais être clair là aussi. Les agriculteurs sont sous la contrainte de l'agro-alimentaire et celle des consommateurs. Mais derrière ces exigences, il y a aussi une publicité qui est le fait de l'agro-alimentaire. Il faudrait s'y intéresser de plus près au moment où l'on parle de pollueur-payeur. Les responsables sont peut-être à rechercher ailleurs qu'auprès des seuls agriculteurs.

Comme on vient de le voir à travers le rapport de la Cour des Comptes, nous avons eu plus de trente-cinq ans pour nous mettre en conformité. D'autant plus qu'en 1972, à la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, des scientifiques ont étudié les conséquences de l'arasement des talus en zone bocagère de l'Ouest. Ils ont démontré que cet arasement accélérerait l'évacuation de l'eau des bassins versants vers la rivière surtout lorsque les sillons sont dans le sens de la pente.

Cela m'amène à revenir sur l'évaluation du bon état écologique. En 1972, le ministère de l'Environnement avait un système d'évaluation des macro-invertébrés qui permettait de se donner une image de la qualité des eaux. Si on avait gardé l'ensemble des prélèvements qui ont été faits depuis cette époque, espèce par espèce, on saurait maintenant ce

que c'est qu'une référence. On aurait effectivement l'histoire de nos cours d'eau, l'histoire de la disparition d'un certain nombre d'espèces donc la référence à l'histoire des bassins versants.

On aurait pu faire un certain nombre de choses et malheureusement ce n'est plus possible sauf dans quelques cas où ces données ont été précieusement conservées. J'espère qu'un jour on les verra remonter à la surface pour avoir de vraies analyses scientifiques de ce qu'était la qualité de l'eau.

Derrière la qualité écologique de l'eau, il y a le multi-usages. On ne considère l'eau que comme un liquide qui circule dans un tuyau pour arriver à un robinet. Le résultat du bon état écologique contribue à donner aux rivières un statut de multi-usages. On devrait pouvoir se baigner, faire du canoë ou de la planche à voile sur les plans d'eau et les cours d'eau ce qui est interdit, par exemple, sur l'Erdre par arrêté préfectoral. Parce que la mauvaise qualité chimique provoque le développement de micro-algues puis de cyanobactéries qui sont les signes de l'hypertrophisation. Avec les cyanobactéries on a des émetteurs de toxines, hépatotoxines, dermatotoxines et depuis quelque temps des neurotoxines.

Retrouver le bon état écologique des eaux douces c'est se débarrasser du problème des cyanobactéries, en zone littorale c'est se débarrasser des marées vertes et de la prolifération des micro-algues toxiques.

Thierry Pointet, *chef du département eau au Bureau de recherche géologique et minière*

Nous sommes plus que d'accord avec le rapport de Jean-Claude Lefevre surtout en tenant compte du fait que les nappes sont des systèmes à très forte inertie et que pour obtenir un résultat tangible sur une nappe une action doit être engagée avec beaucoup d'anticipation pour qu'elle ait le temps de se mettre en place. Le remplacement de l'eau ne peut se faire qu'au rythme lent du renouvellement.

Nous venons de sortir de l'exercice initial dont le but était de structurer les connaissances : découpage des masses d'eau, identification et caractérisation. Ceci est fait. Nous entrons dans un deuxième stade de la structuration des connaissances avec la préparation des SDAGE révisés et des programmes de mesures qui sont peu ou prou les SAGE. Ce sont des exercices dont nous avons l'expérience puisque la loi de 1992 les imposait déjà. Or on est loin d'appliquer toutes les recommandations contenues dans les SAGE qui ne couvrent à peine que 25% du territoire. La directive-cadre fixe des résultats et non des moyens. Il ne suffira pas d'aligner des sommes, des actions et des programmes, il faudra montrer, en 2015, des résultats tangibles sur l'état des milieux superficiels ou souterrains. Pour les milieux à forte inertie, il faut démarrer très tôt.

Il y a des opportunités à saisir. Les agences de l'eau travaillent, en ce moment, sur la préparation des nouveaux

SDAGE qui devrait sortir sous une première version en 2007. Dans cette préparation, elles commencent à prendre en compte les programmes de mesure qui seront appliqués à partir de 2009. Cela permet de s'appuyer dessus pour engager des actions.

Il y a des actions en cours mais elles ne convergent pas nécessairement dans la même direction. Pour en citer deux, les programmes de maîtrise des pollutions agricoles et les contrats territoriaux d'exploitation sont des actions plutôt fondées sur le bénévolat. C'est-à-dire que ce sont des opérateurs qui décident, sur le terrain, d'engager un programme de contrats territoriaux d'exploitation. Il y a des aides et on espère que cela va aller dans le bon sens. Mais il n'y a pas de pilotage général à l'échelle d'un bassin et, encore moins, de récupération de ces exercices dans le cadre des objectifs des SAGE tels qu'ils avaient été publiés en 1992.

Quand on prend la carte des CTE, leur positionnement comparé à la carte des zones dites vulnérables en nitrates - c'est un euphémisme car elles sont déjà polluées - se situe dans les zones blanches les plus faciles à traiter.

En ce qui concerne les masses d'eaux superficielles on a un renouvellement de 170 milliards de mètres cubes tous les ans mais il n'y a pas de stock. En revanche dans les nappes on a quelque chose comme 2000 milliards de mètres cubes d'eau potentiellement exploitable avec un renouvellement annuel de l'ordre de 100 milliards qui se retrouvent dans les rivières. Ce qui fait que les pollutions des rivières commencent par les pollutions des nappes.

On exploite seulement 8 milliards de mètres cubes des nappes souterraines ce qui représente à peine 0,4% du stock. Or les mesures de l'été dernier ont porté sur les économies d'eau plutôt que sur l'accroissement de la ressource. On pourrait mobiliser les nappes en profitant de la discrétion de directive-cadre sur le sujet.

Il y a des solutions passent par l'ingénierie. Il faut être imaginaire.

Il faut savoir, à temps, abandonner le débat conceptuel pour arriver à des mesures opérationnelles, faire en sorte que toutes les mesures quelles qu'elles soient, spontanées, bénévoles, sporadiques, convergent vers les objectifs des SDAGE modernisés et que l'on se donne les moyens de les mesurer. Il faut davantage modéliser les effets des mesures qui vont être prises.

Jean-Gabriel Wasson, *directeur de recherche au Cemagref*

Comment fait-on pour restaurer le bon état écologique? Comment le mesure-t-on? En particulier avec des indices biologiques. C'est une manière de simplifier l'information compréhensible par les seuls scientifiques pour la rendre accessible aux gestionnaires. Comment fonctionnent nos indices. C'est comme un jeu de quilles. Les quilles blanches sont les espèces présentes et les rouges sont les espèces indicatrices. On lance une boule là-dedans, c'est

une perturbation, on compte les quilles qui restent et cela donne l'indice. Donc on mesure une perte en biodiversité. Un indice de 0,75 cela veut dire 0,25 de perte de quelque chose.

Les conditions de référence c'est le très bon état, l'état naturel. En dessous, on met une limite un peu arbitraire, le bon état et en dessous, encore, c'est ce qu'il faut restaurer.

C'est sur ce bon état que va porter l'inter-étalonnage. C'est une référence par rapport à des milieux peu ou pas affectés. C'est réaliste puisque la référence zéro n'existe plus. Là où on a du mal à voir l'impact par rapport à la variabilité naturelle on est dans un état de référence. Sinon on se servira de données historiques, de modèles ou d'avis d'experts.

Quels sont les facteurs d'altération des rivières? Une rivière c'est de l'eau qui coule dans un lit. On s'est focalisé sur l'eau et on oublie le milieu physique, l'habitat physique. C'est-à-dire qu'il va falloir regarder les problèmes de pollutions organiques mais aussi les altérations physiques.

Dans les zones fortement dégradées nous avons encore des problèmes de pollutions organiques et toxiques liées à des rejets directs dus à l'urbanisation ou l'industrie.

Ce qui est important c'est ce qui se passe à la limite, ce qui risque de descendre, ce qu'on a indiqué «à risque» dans les états des lieux. Les milieux sur lesquels il y a doute. Là il y a un problème de dégradation de l'habitat aquatique mêlé de pollution agricoles et périurbaines. Cela représente probablement la moitié des masses d'eau et sur lesquelles il faudra gagner un, deux ou trois points pour atteindre l'objectif. C'est l'habitat qui fera la différence.

Sur quoi peut-on agir? On va faire quelques hypothèses. On ne déplace pas les villes, on ne bouleverse pas la production agricole et on n'augmente pas trop les coûts.

La constatation c'est qu'en 2001, d'après l'institut français de l'environnement, 95% des logements sont raccordés à l'égout et le taux d'abattement de la pollution de ces logements est de 92%. On peut se demander ce qu'on a encore à gagner là.

D'où l'idée de restaurer l'habitat physique. On continuera à traiter la pollution car il y a encore du travail en particulier sur les rejets non contrôlés, les eaux pluviales, les pollutions agricoles.

Mais travailler sur le milieu physique, jusqu'à présent on ne l'a pas fait.

Les impacts physiques se situent au niveau du bassin avec l'altération des flux d'eau, de nutriments et de sédiments ou ceux qui se produisent au niveau des corridors rivulaires c'est-à-dire à proximité de la rivière avec l'urbanisation et l'agriculture.

Le corridor rivulaire est une clé du fonctionnement écologique. C'est l'abri de toute une faune et un régulateur de température et de lumière. C'est un facteur très important et sur lequel on peut agir. Est-ce que gérer ces corridors rivulaires aussi bien dans les zones agricoles que dans les

zones périurbaines ne serait pas une des clefs pour réussir quelque chose? Gérer cela veut dire laisser la place au processus naturel dans un espace réservé à la rivière. Cela permettrait de régénérer les habitats, de lutter contre l'eutrophisation, d'augmenter l'auto-épuration, de réduire la vulnérabilité des riverains et de recréer des paysages et des aménités au bord de l'eau.

Jean-Louis Beseme,
président du comité national du suivi des effets de la sécheresse

Lorsqu'on parle de bon état de l'eau on se situe dans le régime moyen c'est-à-dire quand il y a de l'eau mais comme il faut. Ni trop, ni pas assez. Mais la nature n'est pas faite comme ça. De temps on est confronté à des phénomènes extrêmes. Il y a trop d'eau et ce sont les inondations ou il n'y en a pas assez et c'est la sécheresse.

Ce que je vais essayer de montrer ce que sont les liens entre ces extrêmes et la qualité des eaux. Au travers des directives cadre. Il s'agit du bon état des eaux en régime moyen. Qu'est-ce que c'est que le régime moyen? Le régime moyen est le débit qui est compris entre le dixième du débit annuel pour les étiages et la crue biennale.

Quels sont les effets de ces états extrêmes sur l'état écologique et donc sur la vie des milieux aquatiques? La sécheresse, plus que les inondations, a un impact significatif sur la capacité d'accueil des poissons, tout d'abord et sur leur reproduction. Souvent on allie sécheresse et température de l'eau. En 2003, à Chinon, l'eau de la Loire est montée à 33 °C. Cela joue également sur la capacité d'épuration, sur la continuité écologique et sur la connectivité latérale c'est-à-dire les relations humides entre le lit de la rivière et les alentours, marais et zones humides. Les inondations sont moins étudiées. On peut noter la turbidité, l'érosion et la température s'il s'agit de fonte d'eau glacière.

En 2005, on a constaté un déficit pluie utile, depuis un an, de l'ordre de 75 à 80%. Ce sont les petits cours d'eau qui ont été le plus affectés. C'est la raison pour laquelle, depuis 2003, nous avons mis en place avec le conseil supérieur de la pêche un réseau de suivi des Asssecs. On a des observations qui permettent de quantifier les assèchements des cours d'eau. Par exemple, en région Poitou-Charentes, il y avait 800 km de rivières asséchées en juillet et 1400 un mois plus tard. Cela provoque une forte mortalité de poissons et des perturbations dans la reproduction dont les effets se feront sentir dans un an ou deux.

La directive-cadre prend marginalement en compte la quantité. En ce qui concerne les eaux de surface, les débits sont une composante de l'hydromorphologie mais ils ne participent pas directement à l'évaluation de bon état sauf pour les masses d'eau fortement modifiées qui peuvent être affectées par des modifications artificielles de débit.

Pour les eaux souterraines, l'objectif de la directive-cadre est un bon état chimique et quantitatif. On prend vraiment

en compte la ressource en quantité et s'il y a sécheresse et des abaissements du niveau des nappes comme on a pu le constater cela peut être un phénomène qui empêche d'atteindre le bon état. Par exemple pour le bassin Loire-Bretagne, les études ont conduit à classer le cénomanien comme critiquement déficitaire et puis six autres nappes ont été classées intensément exploitées d'où risque de ne pas atteindre les objectifs.

La succession de crises et de sécheresses que nous connaissons et qui risque d'être accentuée par le changement climatique va nous inciter, en plus de la directive-cadre, à prendre davantage en compte la gestion globale de la ressource à la fois qualitative et quantitative.

Débat avec la salle

Véronique Le Boulu,
Conseil général du Finistère

Le bon potentiel ne sera pas plus facile à atteindre que le bon état. Quels sont les objectifs? Et puis la directive s'intéresse aux milieux et non plus aux usages. Quels seront les maîtres d'ouvrage pour les milieux naturels?

Marie-Françoise Bazerque

Pour le bon potentiel, la construction est la même que pour le bon état. Ce sont toujours des écarts à une situation de référence. Pour cette question-là, le sujet le plus difficile est le choix de la référence que l'on va utiliser. Sinon, après, la construction est exactement la même. Dans quelques mois nous aurons une définition du bon potentiel.

Jean-Gabriel Wasson

Qui va prendre en charge, comment et avec quels outils réglementaires? Faut-il faire des acquisitions foncières, des incitations pour dégager cet espace dans lequel on laisse en paix la rivière et on la laisse agir? Il y a plusieurs pistes. Il y a la politique agricole commune avec ses mesures d'éco-conditionnalité qui préconise des bandes enherbées le long des cours d'eau. Si l'on passait des bandes enherbées aux bandes végétalisées, l'incitation réelle pourrait entrer dans ce créneau. Dans les zones périurbaines ce serait plutôt la gestion du risque parce l'on a intérêt à éloigner les habitants des cours d'eau.

Jean-Claude Lefevre

On ne pense pas assez au bassin versant et à la partie connectée à la rivière. Les travaux de l'INRA montrent que le dernier talus de bas de pente, lorsqu'il est boisé, est capable d'abattre jusqu'à 75% des teneurs en nitrates. Si l'on met à côté une petite prairie permanente de 20 à 30 mètres et l'on garde un ripisylve on a un dispositif qui est intéressant. Il y a toute ingénierie écologique à inventer. Le problème sera toujours la propriété foncière. La bande enherbée sera saturée au bout de quatre ou cinq ans donc elle ne jouera plus son rôle. Le plus grave est qu'on sub-

ventionne une bande enherbée en oubliant de préciser qu'il faut garder la ripisylve.

Gildas Gaboriau, *consultant en environnement*

J'ai entendu parler de modèles à valoriser et j'ai été surpris de ne pas entendre parler de la récupération de l'eau de pluie. Récupérer de l'eau de pluie en grande quantité cela veut dire des installations moins importantes, des prélèvements moins élevés et moins d'eau à rendre potable et au final moins d'impôts pour le contribuable. C'est aussi un moyen d'éviter certaines inondations

Thierry Pointet

La solution est bonne mais il ne faut pas oublier que ça touche des surfaces infimes. Il ne faut pas se laisser abuser. Si l'on rapporte les surfaces imperméabilisées, celle des toits, à la surface des bassins versants c'est epsilonesque. De toute façon cette eau est rejetée sous forme d'effluent car il faut bien qu'elle se retrouve quelque part. Le deuxième facteur est que l'eau conservée dans des citernes dont la température monte à 30 °C en été n'a aucune qualité sanitaire.

L'évaluation du coût du bon état et ses incidences sur la politique de l'eau

Arnaud Courtecuisse, *agence de l'eau Artois-Picardie*

Je vais apporter un témoignage à partir de mon bassin, le bassin Artois-Picardie, en donnant quelques exemples. L'analyse économique du bon état est une des nouveautés de la directive-cadre. Elle est un outil d'aide à la décision pour connaître de contexte de l'action, pour se fixer des objectifs réalistes ainsi que les délais et les meilleures actions possibles au moindre coût. C'est également un outil pour l'action au travers de la tarification et du principe de la récupération des coûts. On verra comment les instruments économiques peuvent contribuer à atteindre le bon état.

Dans un bassin versant, il y a d'abord un état des lieux qui va définir les masses d'eau et surtout celles qui risquent de ne pas atteindre le bon état au regard des pressions qui sont exercées mais aussi des scénarios d'évolution des pressions et des usages à l'horizon 2015. L'analyse économique a une contribution particulière.

Ensuite on élabore un plan de gestion et un programme de mesures c'est-à-dire l'ensemble des actions qui vont permettre d'atteindre le bon état et notamment pour les masses d'eau identifiées comme étant à risque. Au delà des mesures de base qui sont celles de l'application des directives existantes on ajoute des mesures supplémentaires. Pour certaines masses d'eau on peut constater techniquement ou économiquement qu'il est difficile d'atteindre le bon état pour 2015 et l'on peut envisager un report.

Pour l'ensemble de ces activités, l'analyse économique n'est qu'un des éléments de discussion et d'aide à la décision. Dans l'état des lieux l'apport consistait à identifier l'ensemble des activités économiques qui utilisent l'eau et mettre en face leurs pressions sur les milieux mais également d'avoir des éléments de chiffre d'affaires, d'emplois, de valeur ajoutée qui concourent à caractériser le district du point de vue des utilisations économiques qui dépendent de l'eau.

Par exemple pour le bassin Artois-Picardie, on constate que le PIB est inférieur à la moyenne nationale, que le taux de chômage est élevé ainsi que le prix de l'eau. Cela ne veut pas dire qu'on ne peut rien faire mais il faudra être vigilant par rapport à l'ensemble de ces indicateurs lors de la construction des plans de gestion et des programmes de mesures.

Nous avons découpé le bassin par zones d'emploi. L'ensemble du bassin n'est pas homogène et il faut prendre en compte les différences. Ce constat se relève à l'échelle du district international de l'Escaut dans lequel se situe le bassin Artois-Picardie car la répartition des activités est différente d'une zone à l'autre et d'un pays à l'autre. Lorsqu'il faudra prendre des mesures il faudra prendre en compte les niveaux de richesse différents.

Au-delà de la caractérisation, l'analyse économique permet de mettre en relation les données économiques et techniques pour fixer les objectifs accessibles à l'échéance 2015. Il faudra être innovant en terme de choix des mesures en optimisant le programme de mesures qui permettront d'atteindre le bon état au meilleur coût. On fixera une tarification incitative sans perdre de vue la récupération des coûts dans les différents secteurs économiques.

Dans certains cas, cette approche coût-bénéfices débouchera sur une adaptation des objectifs à atteindre c'est-à-dire reculer une échéance si les avantages retirés sont trop largement inférieurs aux coûts ou si, techniquement, il est très difficile d'arriver au bon état.

Mais il est clair que sur cette approche-là, il faut être complètement honnête. Il faut regarder l'ensemble des coûts et l'ensemble des avantages, regarder quelle sera l'incidence des travaux sur le prix de l'eau payé par les ménages et par les acteurs économiques.

On parle souvent de bénéfices environnementaux non-marchands. Par exemple l'amélioration de l'état d'un cours d'eau assure davantage de poissons donc peut-être davantage de pêcheurs ou la création d'activités de loisirs nouvelles comme la baignade et donc le tourisme. Cela peut être également des coûts évités tels ceux de la potabilisation de l'eau.

Le rapprochement de ces éléments permettra de voir si effectivement on obtient un ratio coûts-avantages suffisant pour justifier d'engager des programmes de mesures. S'il s'avère que ces coûts sont disproportionnés on envisagera, peut-être un report de 6 ou de 12 ans.

Pour avoir cette vision il faut avoir des repères. Il faut regarder l'impact des investissements sur l'évolution du montant de la facture d'eau par rapport au revenu des ménages. Sur le bassin Artois-Picardie nous avons regardé depuis le premier programme d'intervention le poids de l'ensemble des travaux. Nous avons constaté que nous avons une évolution à la baisse au cours des premiers programmes puis une hausse très importante au niveau des 6^e et 7^e programmes puis à nouveau une baisse. Pour obtenir le bon état d'ici 2015, l'effort à développer devra rester compatible avec l'économie. Le bon état c'est aussi un bon état économique pour tous les bassins.

Nous avons rapporté le niveau sur le revenu des ménages. Il est de 1,25% du revenu moyen des ménages dans certaines zones et de plus de 2% dans d'autres. Il faudra suivre ces indicateurs et trouver des solutions pour l'évolution se fasse de manière compatible avec les capacités contributives des ménages.

L'autre versant de l'analyse économique est cette fameuse approche coût-efficacité qui met en compétition l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour appliquer la directive. Une série de ces actions n'a pas à être discutée puisque c'est l'application de directives antérieures. Mais là où il y a un risque de ne pas atteindre le bon état, il faudra mettre en œuvre des mesures supplémentaires et trouver une combinaison optimale pour obtenir le bon état au moindre coût.

Pour ce faire, il faut améliorer la connaissance des impacts sur le bon état notamment par rapport aux mesures supplémentaires qui sont encore les moins développées, telles que la restauration des zones humides, les bandes herbées ou les économies d'eau. Il faut adopter une approche pragmatique en mettant en commun toutes les expériences réalisées sur le bassin, en prévoyant des opérations site-atelier et surtout en prévoyant des évaluations régulières de ces programmes de mesures.

La tarification est un instrument pour atteindre des objectifs. La directive préconise une tarification incitative à l'horizon 2010. Dès l'état des lieux il faudra connaître le niveau de récupération des coûts, identifier les flux financiers, vérifier si les investissements sont suffisants pour renouveler le patrimoine des services d'eau et d'assainissement et développer l'offre selon une tarification maîtrisant la demande.

Tout cela nous amène à la question de savoir qui paye les investissements, le fonctionnement, pour l'environnement et pour la ressource. C'est avoir une approche des coûts des dommages dans les cours d'eau et les eaux souterraines qui ne sont payés par personne. C'est faire entrer l'environnement dans l'analyse, dire quels sont les dommages pour chiffrer le retour à l'équilibre. Un élément simple, c'est regarder les surcoûts créés par la dégradation de l'état des eaux sur le traitement pour produire de l'eau potable.

Qui paie ces dépenses d'investissement? Qui paie le fonctionnement? Il faut par exemple essayer de remédier aux

subventions croisées entraînées par des surcoûts d'un secteur économique payés par un autre.

Quatrième table ronde : l'ambition écologique et l'exigence économique sont-elles conciliables?

Frédéric de Hemptinne, *secrétaire général d'Eureau*

Eureau est une union d'associations nationales qui représentent les entreprises européennes, publiques et privées, de fourniture d'eau potable et d'assainissement.

Je voudrais rappeler que, fin 2004, il y a eu un moment-clé dans la mise en œuvre de la directive-cadre avec l'analyse économique prévue au terme de l'article 5 pour signaler qu'à ce stade la Commission n'a pas encore rendu ses conclusions sur les rapports de synthèse que les États membres lui ont soumis mais on peut déjà en dessiner certaines tendances.

A l'époque de l'adoption de la directive-cadre, les décideurs politiques se sont basés sur le fait que des directives sectorielles allaient être mises en œuvre et que dans une grande majorité des cas il suffisait d'une meilleure coordination pour atteindre le bon état écologique. Ce constat semble optimiste car les directives antérieures posent des problèmes d'application. Les directives sectorielles ne couvraient pas tout et notamment les risques sur les profils hydrologiques ou les sources diffuses de pollution.

Il faut aussi souligner les contraintes liées à l'administration de la directive-cadre elle-même. Les études pilotes et les premiers résultats de l'article 5 font apparaître que tout le monde a dû composer avec un manque de données ou avec des données inadaptées. On a aussi souffert de l'absence de méthodologie pour certaines tâches, je pense à l'analyse coût-efficacité. Il existe un contraste entre les technologies de traitement de l'eau et celles de la gestion de la ressource. On reste face à certaines incertitudes et on doit faire pas mal d'efforts pour administrer la directive.

Le rapport entre l'ambition écologique et les exigences économiques est une question de compromis. Si la directive-cadre montre des défauts de jeunesse, il ne faut pas la remettre en question. On peut proposer trois pistes.

La première c'est la communication. Je pense qu'il y a beaucoup de bruit autour du développement durable en général mais cela ne veut pas dire pour autant que les différents acteurs se comprennent. Ils ont tous une vue légitime mais partielle sur la question. Les décideurs politiques et économiques sont submergés d'appels dans tous les sens.

La seconde est une stratégie de développement durable. La directive est un instrument ambitieux mais elle n'offre pas de garantie quant à la manière dont elle s'intègre dans une politique de développement durable. Des débats intéressants ont eu lieu à Bruxelles sur le lien la directive-cadre et l'énergie hydroélectrique ou la navigation

intérieure. Des documents guides vont être élaborés mais je pense que les arbitrages à faire dépassent largement le seul cadre de l'eau.

La troisième est la gouvernance. Les directives antérieures imposent des obligations très précises, la directive-cadre impose une nouvelle approche plus basée sur la gestion ou sur des objectifs. Ce dispositif de gestion demande des ressources non négligeables pour le faire fonctionner mais on peut se demander s'il est en proportion avec la valeur économique que la société reconnaît à l'eau en tant que ressource. Cela n'aurait pas beaucoup de sens de mettre en place un dispositif coûteux pour l'eau s'il n'était pas apprécié sur le plan économique. Je rappelle le principe de recouvrement des coûts pas seulement pour les services, également une tarification incitative pour les différents usages. Le moment de vérité viendra lorsqu'on devra élaborer les programmes de mesures.

Je ne conteste pas l'objectif de restauration mais la manière dont il est formulé peut induire un phénomène plutôt négatif. Le principe pollueur-payeur est bien fondé mais il n'est pas toujours aussi simple qu'on le croit de savoir qui est le pollueur. La directive-cadre ne le définit pas.

Il est important que l'on parvienne à atteindre les objectifs de la directive-cadre car elle est perçue comme un des instruments les plus avancés en matière d'environnement. Si elle devait conduire à une impasse ce serait une catastrophe non seulement pour les ressources d'eau mais pour tous les autres secteurs de l'environnement qui, comme les sols, sont susceptibles de s'en inspirer.

Tristan Mathieu, *délégué général du SPDE*

Pour nous l'ambition environnementale repose sur trois fondements. Le premier est le constat des milieux qui nous entourent et dans lesquels nous travaillons, le second est l'écoute des consommateurs d'eau et de la population en général et le troisième est la stricte application des évolutions réglementaires.

Sur le constat des milieux et de leur état, nous pensons qu'il y a eu des améliorations pour les eaux de rivières, les eaux de baignade et pour les eaux souterraines. On ne peut pas nier les progrès qui ont été faits et les efforts bénéfiques de chacun. Il reste des sujets de préoccupation et l'un d'entre eux est évidemment la difficile maîtrise des pollutions diffuses. Les abonnés et la population sont préoccupés par l'environnement et par la qualité des eaux mais il y a une confusion qui existe dans les esprits entre la qualité des eaux brutes en milieu naturel et la qualité de l'eau potable.

Sur l'impact des réglementations nous avons une ligne de conduite qui est celle de la plus grande concertation possible en amont des règlements européens. Cette application a un coût. L'évolution du prix de l'eau est maîtrisée mais la part de l'assainissement augmente beaucoup plus que celle de l'eau potable.

Nous devons bien mesurer ce qui est acceptable pour les consommateurs et pour les contribuables. Le projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques prévoit une taxe pour les services d'eaux pluviales. C'est un objectif écologique fondamental et tout le monde est d'accord pour dire qu'il faut trouver des financements spécifiques mais il faut bien mesurer l'acceptabilité du consommateur et du contribuable.

Notre devoir est aux collectivités des solutions techniques au meilleur rapport qualité-prix. C'est pour cela que nos entreprises investissent dans la recherche.

Guy Vasseur, *président de la commission de l'environnement de l'assemblée permanente des chambres d'agriculture*

L'agriculture occupe 55 à 60% du territoire national d'où son impact positif ou moins positif en termes de qualité et de quantité de l'eau.

Par rapport à la qualité, au niveau des nitrates il y a un historique qui est engrangé depuis des années et il faudra du temps, même avec des actions fortes qui tendent à maîtriser l'ensemble des approches de fertilisation, pour voir des changements importants. La situation a cessé de se dégrader car grâce à la recherche, les agriculteurs renforcent leurs pratiques raisonnées et notamment pour faire en sorte que la fertilisation soit apportée au moment où la plante en a besoin. On peut faire même démonstration sur l'emploi des phytosanitaires. Les prémices d'une bonne démarche et des résultats sont là. J'espère que l'action sur les bandes enherbées avec l'écoconditionnalité va les renforcer.

Par rapport à la quantité. J'ai entendu, au cours de l'été, un tir de barrage sur l'irrigation mais ce n'est pas le maïs qui provoque la sécheresse. L'agriculture est victime de la sécheresse et l'irrigation c'est à peine 6% de la surface agricole utilisée. Ce que nous souhaitons c'est qu'il y ait un véritable travail prospectif sur l'évolution de la climatologie par bassin versant pour savoir ce qu'il faut mobiliser demain.

Pourquoi l'écologie et l'économie sont conciliables? Parce que l'agriculture doit tenir compte des consommateurs et des citoyens dotés de ceux liés à l'environnement. Nous devons aussi transmettre nos exploitations agricoles et la terre dans les meilleures conditions. Mais les freins, aujourd'hui, ne sont pas politiques, psychologiques ou méthodologiques, ils sont économiques.

Les agriculteurs ne peuvent pas répercuter leurs coûts directement sur les consommateurs. Nous sommes dans l'Union Européenne avec des règles communes et les distorsions de concurrence d'un pays à l'autre sont importantes. Nous sommes aussi sur un marché mondial et il ne faudrait pas que l'agriculture française soit pénalisée par un boulet au pied parce qu'on continuerait de faire des importations en provenance de pays qui ne respecteraient pas cet équilibre écologique qu'il faut retrouver.

Bruno Détanger,
président de la Fenarive

Pour commencer, je remarque le caractère symptomatique de la question à laquelle il nous est demandé de répondre. Est-ce que seule l'écologie aurait une ambition et l'économie ne serait-elle qu'une exigence à supporter? Cette formulation est malheureusement la traduction d'un état d'esprit européen actuel qui est bien des ambitions affichées par les Chefs d'État lors du Conseil Européen de Lisbonne. Dans ces conditions, alors que l'on constate que la croissance moyenne de l'Europe dérape de 1 à 2% par an par rapport au reste du monde industrialisé ou en émergence, il est temps de se demander pourquoi? et, dans ces conditions, la réponse actuelle à la question telle qu'elle est formulée est clairement NON!

Quelle est la définition du bon état écologique des eaux? Elle nous est promise pour bientôt mais n'aurait-il pas fallu en achever la définition avant d'aller plus avant?

Où est l'intérêt de se fixer des objectifs de résultat ambitieux avant de se poser la question de savoir si nous aurons les moyens financiers de les atteindre?

Si les industriels sont très attachés à la mise en place d'une connaissance exhaustive et homogène de la qualité des eaux, la complication et le coût du reporting de l'application de la directive-cadre ne sont-ils pas excessifs et n'obèrent-ils pas déjà les capacités de financement des investissements nécessaires pour envisager d'atteindre les objectifs fixés?

Comment concilier le principe de non-dégradation avec l'hypothèse d'un développement des activités industrielles de toutes natures et des évolutions de l'aménagement du territoire en Europe?

Une application excessive de la directive-cadre ne nuit-elle pas à l'équilibre de l'ensemble des contraintes environnementales imposées par l'Union, par exemple la directive sur les énergies renouvelables?

Face à ces interrogations, les acteurs économiques formulent les quatre demandes suivantes.

Clarifier le plus vite possible la définition acceptée par tous du bon état écologie des eaux. Au lieu de vouloir toujours plus réglementer, favoriser les aides financières aux investissements de dépollution et dans ce cadre, faire de la mise au point et de la mise en œuvre de nouvelles technologies plus performantes dans ce domaine, un outil de développement industriel et de croissance en Europe. Instaurer les moyens de moduler les objectifs à atteindre en fonction de la croissance économique capable de les financer. Faut-il rappeler que seule la création de richesses nouvelles permet l'amélioration de la protection de l'environnement. Et enfin, dans l'application du principe de non-dégradation, faire partager les efforts d'amélioration par l'ensemble des partenaires d'une masse d'eau afin de pouvoir laisser la place à l'impact inévitable de nouvelles activités qui restent sources de croissance et d'emplois.

Les acteurs économiques ont déjà obtenu des résultats significatifs en matière de réduction de la pollution de leurs effluents et d'impact sur le milieu aquatique. Dans le cadre du processus de l'amélioration continue, ils restent mobilisés pour réduire encore l'impact de leurs activités sur l'eau et plus généralement sur l'environnement.

Ils sont persuadés que, pour y parvenir, une économie en croissance est nécessaire afin de générer les ressources financières correspondantes.

Si les exigences environnementales de nos concitoyens sont grandes, leur attente de progrès social ne l'est pas moins. Sachons raisonnablement concilier les deux et la réponse à la question sera OUI!

Jean-Yves Delacoux,
délégué au domaine hydraulique, EDF

Dans le domaine de l'énergie, ambition écologique et exigence économique sont conciliables parce qu'on n'a pas d'autre choix. Nos sociétés doivent continuer à se développer et le développement passe par l'énergie. Il suffit d'ailleurs de voir ce qui se passe dans le Tiers Monde où il y a convergence entre l'accès à l'eau et l'accès à l'énergie. Aucune activité économique n'est viable si elle ne prend pas en compte l'environnement et toutes les conséquences de l'activité en terme d'impact soit pour les atténuer ou les compenser.

Tout cela a un coût mais il y aurait un coût à ne pas se développer ou à abandonner les activités économiques. Nous sommes nécessairement conduits à des coexistences qui impliquent conciliation, équilibre et compromis.

On peut réduire en France ou dans le monde, la production hydroélectrique mais il faudra le remplacer par une autre source d'énergie qui aurait ses propres contraintes environnementales et je résumerai en disant moins d'hydraulique c'est davantage de gaz à effet de serre. Certaines activités économiques sont au confluent de plusieurs contraintes différentes et bien entendu il y a le problème de l'eau.

Comment peut-on mettre en place cette conciliation entre l'écologie et l'économie? D'abord passer d'une obligation de moyen à une obligation de résultats. Cela permet à chacun de ne pas se demander en quoi un usage autre que le sien est concurrent mais au contraire quels sont les objectifs qu'il poursuit et en quoi il peut obtenir des améliorations dans une vision globale. C'est un élément de la conciliation si on veut bien si l'on veut s'intéresser avant tout au résultat. Cela permet d'avancer plus vite car il est souvent plus facile de trouver des résultats immédiats même s'ils ne sont pas parfaits dans la conciliation que de trouver des blocages en conflit qui prennent beaucoup plus de temps.

L'autre élément et là on revient sur l'économie, c'est le rapport coûts-avantages, j'aime bien ce terme parce qu'on a tendance à parler coûts-bénéfices car il ne faut pas tout financiariser, qu'il ne faut pas chercher à ce que certains

usages en paient d'autres pour un résultat nul et équilibré. Il faut au contraire que certains secteurs, parce qu'ils ont une valeur économique et qu'ils sont soumis à d'autres types de contraintes, doivent être rentables et ils doivent le rester parce que sinon ils vont disparaître et cela aussi ça a un coût. Parler d'économie pour essayer d'approcher les questions d'efficience pour chercher les solutions ayant globalement la meilleure efficience me semble effectivement une bonne chose.

Débat avec la salle :

Antonio Massarutto

Je voulais revenir sur l'opposition entre l'environnement et le développement économique. L'eau est notre poule aux œufs d'or et la raison pour laquelle nous devons protéger l'eau ce n'est pas parce qu'on a la poule mais les œufs. Cette opposition était déjà utilisée dans les années soixante-dix quand beaucoup se demandaient s'il fallait installer des stations d'épuration et traiter les déchets. Toutes ces industries ont été les moteurs de l'économie européenne parce que cela nous a permis de produire d'autres services et de les vendre à travers le monde. Il ne faut pas raisonner en terme de coût économique mais également réfléchir aux avantages à long terme.

René-Martin Simonnet,

Journ'eau

Les agriculteurs ont en face d'eux des murs. Les grosses industries agro-alimentaires et la grande distribution Sinon le principe pollueur-payeur s'appliquerait très simplement. Les redevances et taxes imposées aux agriculteurs seraient reportées sur le consommateur, le pollueur final étant le consommateur puisqu'il exige la normalisation des fruits. Il serait le payeur final. Mais dans le système actuel c'est impossible. Et les agriculteurs s'ils sont aussi gênés quand ils parlent c'est parce qu'ils peuvent difficilement taper sur leurs clients.

Guy Vasseur

La profession agricole est mobilisée sur les problèmes d'environnement. Nous avons mille techniciens qui travaillent sur ces questions contre zéro il y a vingt ans. Mais il y a des freins économiques, ceux de la grande distribution et du pouvoir d'achat des consommateurs. Je n'ai aucune gêne à le dire.

Danielle Gadeau,

association Parus

Est-ce que la pédagogie consiste à dire que tout va bien ?

Tristan Mathieu

Il ne faut pas dire que tout va bien si tout va mal. Mais inversement je trouve que les médias font dans la sinistro-

se. Lors de la sécheresse de l'été dernier, nous, opérateurs avons ressenti que la crise était importante mais c'était une crise maîtrisée car anticipée par les pouvoirs publics, par les collectivités et par les opérateurs. Sur ce sujet-là vous ne m'entendrez pas crier avec le loup et dire que ça ne va pas bien.

L'indispensable participation du public :

Yvonne Rees,

chef de projet à HarmoniCOP (Harmonising collaborative planning) Grande-Bretagne

HarmoniCOP est un projet auquel ont participé dix-sept équipes de dix pays et qui porte sur l'article 14 de la directive-cadre. Nous avons des personnes spécialisées dans la gestion de l'eau, dans la participation du public et d'autres participaient dans l'apprentissage. L'idée d'HarmoniCOP était de faire passer cet apprentissage dans le domaine de la gestion de l'eau. Nous voulions améliorer les bases scientifiques pour la gestion participative et voir ce que l'on pouvait faire de certains résultats.

L'apprentissage social est essentiel pour une bonne participation. L'apprentissage social comporte un processus pour intégrer différentes perspectives sociales, connaissances et expériences d'un même système écologique. Il y a différents points de vue de ce qui se passe sur un bassin selon l'endroit où l'on est et selon l'usage de l'eau. Tous ces points de vue sont valables et la compréhension permet d'avancer. Ce n'est rien de neuf, c'est un concept utilisé dans des sociétés privées qui doivent gérer des environnements très complexes et qui doivent s'adapter continuellement pour répondre aux demandes du marché. Mais la directive-cadre commence à rendre les choses plus complexes. Il peut y avoir différents changements au niveau des attitudes et des engagements politiques et les gestionnaires de l'eau doivent jouer un rôle de catalyseurs. Tout le concept de cet apprentissage social est de vouloir changer et accepter les autres points de vue.

La première phase était assez théorique puis nous avons développé des outils pour faire des études de cas. Nous avons eu deux résultats, un scientifique et un autre plus pratique. Nous avons travaillé dans neuf pays aux systèmes différents, dans des bassins de toutes tailles et connaissant des problèmes différents. Nous avons trouvé un certain nombre de thèmes récurrents comme la motivation, l'engagement des responsables, des compétences techniques élevées et reconnues, le recours à des procédures de résolution des conflits pour aider les gestionnaires de bassin dans leur travail.

Le cas de la Dordogne est l'un des plus intéressants pour le sommet de l'eau qui y a été organisé. Nous en avons tiré nos meilleures pratiques. On a vu comment on pouvait arriver à un très bon système de gestion. Nous avons vu tout de suite un fort engagement des parties prenantes.

tes. C'est un exemple de bonne pratique que nous allons mettre en place.

Il faut absolument que les parties prenantes participent à la fixation des objectifs. Il faut que les gens aient l'esprit ouvert et qu'ils aient envie d'apprendre. Les crises stimulent le changement et permettent de passer à une situation positive. Par exemple les inondations, la sécheresse provoquent une crise et cela permet aux gens de s'engager encore plus dans un processus. Les participants veulent avoir le sentiment qu'ils s'adressent à des décideurs et qu'il sera tenu compte de leur avis. Sinon ils seront frustrés.

Il est difficile de passer à une approche multipartite car les responsables disent qu'ils vont faire participer tout le monde ils ne veulent pas, en fait, laisser s'échapper une partie de leur pouvoir. Ils ont des discussions bilatérales mais ils ne vont pas toujours plus loin. Pour eux la participation était un processus qui se situait en parallèle par rapport à la planification.

Les gens peuvent participer mais à différents niveaux car ils se sentent plus proches d'un projet que d'un district. Il faut donc trouver un lien entre le projet et le niveau du bassin. Il faut que ce qui se passe au niveau du district soit injecté au niveau du projet.

Pour les questions techniques nous avons eu un très bon exemple dans le bassin de la Dordogne. Il s'agissait de produire une carte. Il y avait quelqu'un qui recueillait les données et cette personne devait expliquer quelles données elle recueillait et pourquoi. La carte n'a pas seulement été utilisée pour montrer la qualité de l'eau mais elle a aussi joué un rôle pédagogique pour expliquer aux gens ce que l'on était en train de faire. Les gens se sont donc sentis plus concernés. On utilise ces méthodes pour enrichir nos vues. On a vu que les gens comprenaient mieux l'environnement et se comprenaient mieux.

Si on veut atteindre les objectifs de la directive-cadre, il faut changer notre façon de travailler. Il faut regarder nos relations avec les autres et s'assurer que l'on peut travailler ensemble.

afin que l'ensemble des États membres soient sur un pied d'égalité face aux exigences communes.

Sensibiliser à la réalité des enjeux afin que l'ensemble des acteurs s'approprient le défi de la reconquête et de la préservation des ressources et se mobilise autour de cet objectif.

Sur le premier point, il nous faut reconnaître une différence d'opinion entre ceux qui privilégient une approche « environnementaliste » et les adeptes d'une vision plus pragmatique prenant en compte la diversité des situations géographiques et des activités humaines. Il serait dangereux d'opposer ces conceptions. La mise en œuvre des actions concrètes permettra, j'en suis certain, dans la concertation et le dialogue, d'avancer progressivement dans une direction commune.

Les témoignages de nos amis européens nous ont permis de nous rendre compte des difficultés auxquelles ils étaient confrontés, des inquiétudes qui se font jour partout sur la capacité à remplir ses obligations, mais aussi la volonté de tous de respecter l'engagement commun.

La question de savoir si les usagers perçoivent suffisamment les enjeux pour être acteurs de la reconquête de leur environnement, comme nous y invite la directive-cadre européenne, demeure en suspens. Il nous faudra beaucoup d'efforts d'information, de persuasion, de médiation pour que cela devienne une réalité. Je vous invite à échanger les bonnes pratiques entre nos pays pour que la démocratie de l'eau avance d'un même pas et que s'affirme une véritable citoyenneté environnementale au niveau européen.

La question de l'eau ne peut être appréhendée de façon technocratique.

Elle est fondamentalement une question politique, éthique, sociale et économique. Depuis quinze ans, le Cercle Français de l'Eau a l'ambition de promouvoir une politique de l'eau efficace et démocratique dans notre pays. L'Europe est désormais notre horizon. Il nous faudra, au-delà de cette journée poursuivre nos réflexions communes et construire un réseau européen des acteurs de l'eau.

C'est à cette confluence nouvelle que je vous convie.

CONCLUSION

Pierre Ducout,
député de Gironde, co-président du Cercle français de l'Eau

En organisant ce colloque, les membres du Cercle Français de l'Eau poursuivaient trois objectifs essentiels.

Clarifier à la fois la définition du bon état des eaux, la réalité de la situation française, vérifier que notre pays mettait en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs auxquels il a souscrit.

Connaître les approches conduites chez nos partenaires européens afin d'appréhender leurs contraintes, connaître leurs solutions et préciser les conditions d'harmonisation

Ce cahier ne peut être vendu séparément.

Éditeur: L'Action municipale
SARL au capital social de 15000 euros
R.C.S Paris B 659.801.419
17, rue d'Uzès, 75108 Paris Cedex 02.
N° de commission paritaire: 1008T83807
Directeur de la publication: Jacques Guy
Composition: Groupe Moniteur
Tirage: Roto-France, rue de la Maison rouge, 77185 Lognes
Dépôt légal: février 2006